



Rapport financier 2012

Sommaire

2	Rapport de gestion du Conseil d'administration
17	Annexe : liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
27	Rapport du Président sur le contrôle interne
35	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président
37	Sommaire des comptes consolidés
38	Compte de résultat consolidé
39	Résultat global consolidé
40	Bilan consolidé
42	Tableau des flux de trésorerie consolidés
43	Variation des capitaux propres consolidés
44	Annexe aux comptes consolidés
83	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
84	Comptes annuels
84	Bilan
86	Compte de résultat
87	Tableau des flux de trésorerie
88	Annexe aux comptes annuels
100	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
101	Responsables du document

Rapport de gestion

du Conseil d'administration

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2012

Le contexte économique très défavorable agit sur les inducteurs du trafic, et celui-ci est en baisse de 2,4%. Le chiffre d'affaires péage affiche une progression de 0,5%, due à la montée en charge du Duplex A86 qui apporte une recette additionnelle de 0,7%, tandis que la recette sur le réseau interurbain a diminué de 0,2%.

Les investissements qui s'élèvent à 186 millions d'euros sont stables, tandis que l'endettement net a diminué de 83 millions d'euros pour s'établir à 2 877 millions d'euros.

2. Trafic

La conjoncture économique tendue, les conditions climatiques défavorables au 1^{er} semestre, et le maintien durable à un niveau élevé du prix des carburants, ont pesé sur le trafic à réseau stable qui, mesuré en kilomètres parcourus, a baissé de 2,4%. L'année 2012 se solde par une décroissance de 1,9% du trafic des véhicules légers, tandis que le trafic poids lourds, plus fortement corrélé à la situation économique en France et à la récession dans la péninsule ibérique, recule de 5,4%.

La montée en charge du trafic dans le Duplex A86 s'est fortement accélérée, conformément aux prévisions. En 2012, le trafic moyen journalier en jours ouvrés a progressé de 20% avec une moyenne de 24 000 véhicules/jour. En week-end et jours fériés, le trafic a progressé de 15% avec plus de 13 000 véhicules/jour.

3. Chiffre d'affaires péage

Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2012 de 2,53 % pour les véhicules légers (classes 1, 2, et 5), de 4,50% pour les poids lourds à 2 essieux (classe 3), et de 3,51% pour les poids lourds de 3 essieux et plus (classe 4).

Les recettes de péage du Duplex A86 ont progressé de 27,7% pour atteindre 36,7 millions d'euros en 2012.

Malgré une baisse du trafic à 2,4%, le chiffre d'affaires péage progresse de 0,5% à 1 186 millions d'euros en 2012, grâce à l'effet tarif qui est de +2,2%, et à l'impact du Duplex A86 qui représente +0,7%. Les revenus des activités annexes s'établissent à 23 millions d'euros, et le chiffre d'affaires d'exploitation atteint 1 208 millions d'euros, soit une amélioration de 0,5% par rapport à 2011.

4. Entretien du réseau en service

Les investissements du réseau en service s'élèvent à 185 millions d'euros en 2012, dont 35 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (10 millions d'euros)

Les travaux de parachèvement des plateformes et des équipements d'exploitation se sont achevés dans l'année.

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (126 millions d'euros)

Les investissements destinés à améliorer l'impact environnemental du réseau, qui ont fait l'objet du 14^e avenant du Paquet vert autoroutier et qui ont débuté en avril 2011, sont en voie d'achèvement. Ils se sont répartis en 343 chantiers sur 230 sites différents et se dérouleront jusqu'en mars 2013. L'avancement des travaux au 31 décembre 2012 est de 87%, conformément au planning initial. Six voies de Télépéage Sans Arrêt ont été mises en exploitation sur la barrière de Saint-Arnoult, 405 places de covoiturage ont été réalisées et 47 aires de repos ont été remises en service après éco-rénovation. La régulation de vitesse à Orléans et le temps de parcours sur le tronçon commun ont été déployés. En outre, les programmes de protection des riverains contre le bruit et ceux relatifs à la ressource en eau sont terminés. Le programme de biodiversité est largement avancé : 10 sites de continuité écologique, 5 sites d'intérêt écologique et 1 site de découverte de la biodiversité ont été aménagés.

Par ailleurs, le chantier pour la refonte de l'échangeur de Gatignolle a commencé au début de l'année et des travaux importants ont été réalisés sur les aires de l'A85 : l'ouverture des aires de services de Romorantin et des Jardins de Villedandry et l'extension des aires de repos de Jarrier et de Grange Rouge.

La construction des lignes LGV Tours-Bordeaux et Bretagne-Pays de la Loire, qui longent au plus près les axes A10, A11 et A85, a démarré. Cette cohabitation a occasionné des coupures ponctuelles d'autoroutes pour permettre des tirs de mine, la mise en place de déviations provisoires pour la réalisation d'ouvrages de franchissement et des travaux préparatoires de réaménagement d'une aire de service et d'une aire de repos.

4.3. Contrat de Plan n°3 (14 millions d'euros)

Cette année est marquée par le démarrage des chantiers du 3^e Contrat de Plan de Cofiroute, destinés à améliorer le réseau en service et portant sur un montant total d'investissements de 213 millions d'euros (valeur janvier 2008). Les principaux chantiers de 2012 portent sur la création de refuges et de zones d'arrêts sécurisés. Par ailleurs, des travaux pour la réalisation de nouvelles voies de Télépéage Sans Arrêt ont été engagés. Les études pour les élargissements de 28 km sur l'A10 et l'A71, l'échangeur d'Illiers Combray, l'extension des parkings poids-lourds sur les aires annexes et la mise en place d'équipements dynamiques ont débuté.

5. Exploitation du réseau

5.1. Sécurité vis-à-vis des clients

Indicateurs	2010	2011	2012
Taux d'accidents (*)	18,12	17,9	20,79
Taux d'accidents corporels	3,91	3,73	3,73
Taux de tués	0,25	0,27	0,21

(*) $\text{Nombre d'accidents} / \text{nombre de km parcourus} \times 10 \text{ puissance } 8$

Le taux de tués s'est amélioré par rapport aux années 2011 et 2010 et le taux d'accidents corporel est resté stable par rapport à 2011. En revanche, le taux d'accidents matériels s'est dégradé.

Le nombre d'accidents mortels et le nombre de tués a diminué en 2012 (20 accidents avec 23 tués en 2012, 22 accidents avec 28 tués en 2011, 25 accidents avec 27 tués sur la même période en 2010).

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation des automobilistes à la sécurité routière en ciblant particulièrement ses messages sur les risques de somnolence au volant. Cofiroute a relayé des campagnes sur son réseau en participant notamment à la mise en œuvre des animations sur les aires de services et de repos. Cofiroute a également contribué à la campagne portée par la Fondation intitulée « Saviez-vous que nous étions aussi proches » dont la vocation est de sensibiliser les conducteurs à la sécurité des « hommes en jaune ». Cette campagne a été déployée sur les aires de repos et dans les voies de péage et de façon mobile sur l'arrière des remorques d'une quarantaine de camions de l'entreprise Deret d'Orléans. Les actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier l'organisation des journées sécurité poids lourds en novembre 2012.

6. Reporting social et environnemental

6.1. Informations sociales

6.1.1 Emploi

Créer des emplois durables et favoriser le développement professionnel

Au 31 décembre 2012, Cofiroute employait 1 859 collaborateurs.

La politique emploi de Cofiroute s'attache au développement de l'emploi durable : le recours aux contrats CDD continue à diminuer de 8% comparé à 2011. Ce recul de l'emploi précaire est facilité par l'accord d'entreprise sur « les réalités du terrain, métiers et organisation du travail – ouvriers/employés » qui régit depuis 2007 la gestion des pointes d'activité et des remplacements de salariés : 10 contrats CDI week-end et intermittents ont été signés en 2012 (soit 14% des embauches CDI) pour répondre aux besoins d'exploitation ponctuels et préserver ainsi une souplesse indispensable dans l'organisation du travail.

Assurer la gestion des carrières

Le système de gestion des carrières à Cofiroute repose sur le management en concertation avec la direction des ressources humaines. L'évolution résulte d'un compromis entre les motivations exprimées du collaborateur, les opportunités et l'action du management et de la direction des ressources humaines pour accompagner cette évolution.

Des outils de gestion de carrière ont été mis en place par la direction des ressources humaines : l'entretien individuel, la mobilité, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Concernant la fin de carrière, la convention signée en décembre 2007 entre l'Etat, l'Unédic et Cofiroute, sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) a pris fin le 1^{er} juin 2012.

Cette convention a permis à 141 salariés de l'entreprise de cesser leur activité salariée à partir de leur 57^e anniversaire, par une suspension de leur contrat de travail jusqu'à pouvoir bénéficier du régime de retraite avec une pension à taux plein.

A ce jour, si le dispositif n'accueille plus de bénéficiaire, il continue à vivre puisque 96 salariés étaient en CATS au 31 décembre 2012. Il s'éteindra lors du départ en retraite du dernier bénéficiaire.

Au-delà de la valorisation de chaque salarié selon ses compétences, ses performances et son potentiel, le partage des fruits de la croissance est un élément important dans la politique salariale de Cofiroute. Elle prend la forme de l'intéressement (payé pour la première fois en 2012 – au titre de 2011) et de la participation, majorée en 2012 d'une prime de 367 euros bruts par collaborateur au titre de la prime de partage des profits instituée par le gouvernement.

Le partage des fruits de la croissance repose également sur l'actionnariat salarié : fin 2012, 826 salariés (soit 46 % des collaborateurs) ont effectué un versement dans le plan épargne Groupe CASTOR.

6.1.2. Relations sociales

Cofiroute croit en un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue trouve sa réalisation concrète dans la signature en 2012 de 7 accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise sur des thématiques aussi variées que la prévention de la pénibilité, la promotion de l'égalité des chances et de la diversité et le vote électronique.

Ce dialogue trouve également à s'épanouir par l'association des instances élues à la prise de décision au travers notamment de la consultation des membres du comité d'entreprise ou des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avant chaque décision d'importance dans les domaines de leurs compétences respectives.

6.1.3. Santé et sécurité

L'amélioration de la sécurité de nos collaborateurs est un souci constant pour Cofiroute qui souhaite atteindre l'objectif « zéro accident ».

La politique de prévention sécurité de Cofiroute fait partie intégrante du management de l'entreprise. Cela passe par :

- un effort de formation (15 918 heures de formation sécurité en 2012, contre 12 300 en 2011) ;
- les quarts d'heure sécurité permettant un partage de bonnes pratiques ;
- et un travail de prévention impliquant l'ensemble des collaborateurs et mobilisant le management.

Les actions de l'année ont porté sur le renforcement de l'utilisation des outils de prévention : augmentation du nombre de quarts d'heure sécurité (près d'un par semaine et par personne), multiplication des visites prévention (plus de 100), réalisation systématique d'analyse après un accident, augmentation du nombre de presque accidents et de situations à risques détectées (+73%), la maîtrise des risques : avec l'évolution des règles de balisages et du stationnement sur le tracé, la prise en compte de la prévention en amont des projets et le partage des informations et des bonnes pratiques.

En 2012, les séminaires prévention réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région, puis l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres ont à nouveau été réalisés. Par ailleurs, 15 918 heures de formations ont été consacrées à la sécurité.

Cofiroute s'attache également à la santé et la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Elle s'engage, à travers l'accord relatif à la pénibilité, signé le 29 mai 2012, à orienter ses actions autour de 4 thèmes : l'adaptation et l'aménagement des postes de travail, l'amélioration des conditions de travail, le développement des compétences et l'accès à la formation et enfin, l'aménagement des fins de carrières. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés dont la réalisation est mesurée à l'aide d'indicateurs. Ceux-ci sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet ainsi qu'aux membres des CHSCT.

En 2012, le déploiement de la politique prévention sécurité et du plan d'action « Attitude 100% prévention » s'est poursuivi. Les résultats se sont légèrement améliorés par rapport à 2011 : stabilité du nombre d'accidents (29 en 2012 et 2011) et baisse du nombre de jours d'arrêt (1 034 en 2012 et 1 949 en 2011), qui permettent une diminution du taux de fréquence : 11,42 (12,20 en 2011) et du taux de gravité : 0,48 (0,76 en 2011). Trois centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs. Le nombre de fourgons ou remorques percutés a diminué très fortement (9 en 2012, 46 en 2011).

6.1.4. Formation

La GPEC : signataire d'un accord en 2008, Cofiroute réaffirme sa politique de GPEC en développant les dispositifs de formation et en recensant les souhaits formulés lors de l'entretien annuel des collaborateurs. Ainsi, Cofiroute accompagne l'évolution des métiers de l'autoroute et favorise l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Cette politique est favorisée par CAMPUS, l'école de formation interne qui assure près de 90% du total des heures de formation suivies par les collaborateurs.

Au global, en 2012, 46 206 heures de formation ont été dispensées et ont concerné 91% de l'effectif.

6.1.5. Egalité de traitement

Cofiroute poursuit sa politique volontariste de management de l'égalité des chances.

Fin 2012, Cofiroute comptait dans ses effectifs 720 femmes. Celles-ci ont représenté 36% des nouvelles embauches.

Les personnes en situation de handicap étaient au nombre de 77 fin 2012 (75 en 2011); l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a progressé de 8% entre 2011 et 2012, représentant 215 000 euros.

En date du 31 octobre 2012, un accord collectif sur l'égalité des chances et la diversité a été signé. Cet accord traite conjointement de l'égalité homme-femme, de l'accueil et de l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés dont la réalisation est mesurée à l'aide d'indicateurs. Ceux-ci sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet.

6.2. Informations environnementales

6.2.1. Politique générale en matière environnementale

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la gestion des déchets, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO₂ et de la biodiversité.

Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier avec tunnels est certifiée ISO 14001 (management environnemental).

La Direction Qualité Sécurité Environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de coordonner les actions engagées en matière d'environnement, de veiller à leur bonne application et de mesurer les résultats obtenus.

En 2012, 581 heures de formations ont été délivrées aux salariés de Cofiroute et ont porté notamment sur la gestion des déchets, la loi sur l'eau, le bilan carbone, l'utilisation des produits phytosanitaires, le système de management environnemental (norme ISO 14001). De plus, des actions de sensibilisation ont été conduites par les directions régionales tout au long de l'année.

La prévention des risques environnementaux et des pollutions a fait l'objet d'investissements en 2012. Ainsi en matière de protection des ressources en eau, 52 bassins de décantation ont été réalisés ce qui correspond à 137 km de linéaires d'autoroutes protégées supplémentaires. Par ailleurs, 15 accidents de la circulation ont entraîné un déversement de produit polluant mais n'ont généré aucune pollution en dehors des emprises autoroutières du fait de la mise en application des procédures d'urgence prévues à cet effet.

La garantie assurance pour risques environnementaux est d'un montant de 50 millions d'euros.

6.2.2. Pollution et gestion des déchets

Suite à l'identification des impacts environnementaux significatifs dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures et instructions ont été mises en place pour assurer la maîtrise opérationnelle de ces impacts et des actions de prévention ou réduction ont été entreprises localement.

En matière de gestion des déchets, 100% des centres d'exploitation pratiquent le tri pour l'ensemble de leurs déchets dangereux (476 tonnes collectées en 2012 contre 366 en 2011) et non dangereux (2 550 tonnes collectées contre 2 030 en 2011) et sont équipés de plateforme de collecte. La hausse enregistrée entre 2011 et 2012 est essentiellement due à une meilleure traçabilité du devenir des déchets. Par ailleurs, 100% des aires de repos sont équipées de points de collecte sélective contre 80% en 2011.

En 2012, 36 logements ont bénéficié de protection acoustique (3 en 2011).

6.2.3. Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau s'est élevée à 202 128 m³ dont 65 089 m³ d'eau forée (204 457 m³ en 2011).

Concernant la consommation de matières premières, le total des matériaux de construction pour la mise en œuvre des chaussées s'élève à 726 329 tonnes dont 82 652 tonnes de matériaux recyclés.

Par ailleurs, le volume de sel utilisé pour la viabilité hivernale s'élève à 14 067 tonnes en diminution par rapport à 2011 (26 147 tonnes).

La consommation d'électricité est de 40 005 681 kWh en 2012 contre 22 029 888 kWh en 2011. Cette variation importante est la conséquence de la mise en service complète du Duplex A86.

La consommation de gasoil est de 2 274 120 litres contre 2 354 294 litres en 2011. Une expérimentation de véhicule électrique a été réalisée au cours de l'année pour identifier les possibilités d'usage dans le contexte opérationnel.

102 panneaux photovoltaïques sont implantés sur le réseau Cofiroute et ont fourni 43 850 kW en 2012. De plus, 3 éoliennes fournissent une puissance de 10 563 kW. L'une d'entre elles permet l'alimentation complète d'une aire de repos.

6.2.4. Changement climatique

En application de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) ainsi que du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, Cofiroute a réalisé son bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). En application des engagements de développement durable de VINCI Autoroutes, Cofiroute a poursuivi ses actions visant à réduire ses émissions directes.

Entre 2010 et 2012, les émissions générées par ses propres activités ont été réduites de 9,7%, soit 960 tonnes équivalent CO₂ économisées.

Par ailleurs, les émissions liées au trafic clients sont évaluées à 4 630 108 tonnes équivalent CO₂ en 2012 (contre 4 728 046 en 2011). Pour favoriser la diminution de ces émissions indirectes, Cofiroute contribue à la mise en place de nouvelles formes de mobilités telles que le covoiturage ou les transports collectifs et met en place des mesures de fluidification du trafic. Ainsi, ont été réalisés en 2012 : 405 places de parking de covoiturage, 10 voies de télépéage à 30 km/h et des dispositifs de régulation dynamique de vitesse.

6.2.5. Protection de la biodiversité

Le déploiement du Paquet vert autoroutier a permis la réalisation de 10 passages pour la petite faune supplémentaires ce qui porte à 292 le nombre total de passages pour la faune. Par ailleurs, Cofiroute s'est entourée d'experts en génie écologique pour faire évoluer ses pratiques de gestion de la végétation et préserver les sites d'intérêt écologique valorisés dans le cadre du Paquet vert autoroutier.

En matière d'utilisation des produits phytosanitaires, les pratiques ont également été modifiées suite à la formation Certiphyto et au 31 décembre 2012 la consommation a diminué de 80% par rapport à 2008. Dans ce contexte, des ruches ont été installées sur deux sites en vue de valoriser la démarche de Cofiroute et de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et de l'abeille en particulier.

Le 15 octobre 2012, Cofiroute a inauguré les aménagements réalisés en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'éco-rénovation de l'aire de repos de Saint-Nicolas de Bourgueil sur l'A85. Cette aire comporte un observatoire des oiseaux migrateurs présents sur le plan d'eau des Ténières, construit sur une ancienne carrière utilisée pour la construction de l'autoroute.

6.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En 2012, Cofiroute a publié les bilans LOTI socio-économiques des sections Angers-Druey et Druey-Vierzon de l'A85 mises en services entre janvier 1997 et décembre 2007. Ces bilans font apparaître que la mise en service de ces sections a entraîné une réduction des temps de parcours et amélioré l'accessibilité des territoires desservis. Ainsi le gain de temps pour les usagers de l'A85 circulant entre Angers et Vierzon est de l'ordre de 1h20 par rapport à un trajet effectué sans autoroute. De même, en termes d'accidentalité, l'arrivée de l'autoroute a été bénéfique.

6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En ce qui concerne l'environnement, Cofiroute a renouvelé son partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage le 15 octobre 2012 et a adhéré le 23 mai 2012 au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'Union nationale de l'apiculture française.

En matière de sécurité routière, Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et s'associe régulièrement aux actions entreprises par celle-ci : actions de sensibilisation des clients, apport logistique pour les besoins de recherches scientifiques. Ainsi, en juillet 2012, une enquête scientifique sur les effets de l'utilisation du téléphone sur la perception de l'environnement autoroutier a été menée.

Par ailleurs, Cofiroute est membre de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

En 2012, des salariés de Cofiroute ont parrainé des projets de la Fondation VINCI pour la Cité et quatre projets de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Cofiroute s'attache à associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et sous-traitants à ses engagements sur l'environnement et la sécurité. Dans ce cadre, elle intègre systématiquement à ses contrats des exigences spécifiques. De plus, depuis juin 2012, une charte d'engagement et de performance globale des fournisseurs de VINCI est annexée à l'ensemble des contrats.

Depuis 2010, lors de l'évaluation annuelle des fournisseurs, les aspects relatifs à l'environnement et la sécurité sont pris en compte.

Cofiroute s'est également engagée dans la démarche « maîtrise d'ouvrage zéro accident » lancée par VINCI Autoroutes en mars 2012. À l'instar de ce qui est réalisé en matière de prévention du personnel, l'objectif de cette démarche est de lutter contre les accidents de travail et les situations à risque et d'y associer l'ensemble des intervenants sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage. Un plan d'action est en cours de déploiement. Dans ce cadre, plus de 50 inspections sécurité ont été réalisées sur les chantiers et 143 collaborateurs représentant le maître d'ouvrage sur les chantiers ont suivi une formation à la sécurité. En 2012, sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage, on dénombre 12 accidents avec arrêt, 3 accidents sans arrêt. Par ailleurs, 166 presque accidents et situations à risques ont été détectés en 2012 contre 63 en 2011.

6.4. Automatisation des gares et développement du télépéage

6.4.1. Télépéage sans arrêt

Le programme de télépéage sans arrêt a démarré sur les 3 barrières de l'autoroute A10 (Saint Arnoult, Sorigny et Monnaie) ainsi que sur la barrière de Veigné sur A85 et la gare de Dourdan.

A fin 2012, Cofiroute était dotée de 12 voies de télépéage sans arrêt. Le programme continue dans le cadre du contrat de plan n°4 avec 40 voies équipées à terme.

6.4.2. Développement du télépéage

Toutes les gares et barrières sont dotées d'équipements de péage automatique. La part télépéage représente 41,5% des transactions totales en progression de 3,2% par rapport à 2011.

7. Financement

La totalité des besoins de financement de l'exercice étant couverts par l'autofinancement et les lignes existantes, aucun mouvement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2012 sur les opérations de financement.

Au 31 décembre 2012, les ressources disponibles de Cofiroute s'élevaient à 964,5 millions d'euros dont 464,5 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros sous la forme du crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 2 877 millions d'euros au 31 décembre 2012 ; il est indexé à taux fixe ou protégé à hauteur de 79% de son total.

8. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2012 se sont déclinées sur les volets principaux suivants :

8.1. Information des clients et gestion de trafic

Dans la continuité du travail engagé en 2011, Cofiroute a mis en ligne de nouvelles versions de son application gratuite d'information trafic en temps réel sur les terminaux nomades (smartphones), intégrant notamment une remontée d'informations par les utilisateurs en mode collaboratif. Cette application, dont la première version avait été mise en service en juin 2011, permet de diffuser des informations sur les conditions de circulation et les événements (travaux, bouchons, accidents,...), ainsi que sur les services disponibles sur les aires. Une fonction d'appel d'urgence depuis les smartphones est également intégrée à ce service.

Cofiroute a participé au programme pluriannuel EASYWAY 2 sur la période 2010-2012, cofinancé par la Commission Européenne (DG Transports). Ce programme concerne les 27 états membres et vise à déployer des systèmes d'information routière, de gestion du trafic et de gestion des incidents compatibles avec les dispositions de la directive européenne de 2010 relative aux systèmes intelligents appliqués aux transports.

Dans le cadre du 7^e Programme Cadre Européen de recherche et développement (7^e PCRD), Cofiroute avec les autres sociétés de VINCI Autoroutes (ASF et Escota), participe depuis avril 2010 à un projet appelé ECOMOVE qui vise à tester des mesures d'exploitation d'infrastructures (telles que la régulation dynamique de vitesses ou le télépéage sans arrêt) dans l'optique d'une diminution de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre.

8.2. Sécurité du personnel et des clients

Cofiroute participe depuis octobre 2010 au projet SCOREF (Système Coopératif Routier Expérimental Français) cofinancé dans le cadre du Fond Unique Interministériel (FUI), au sein d'un consortium composé d'industriels (Renault, PSA, Hitachi, Orange...), de laboratoires de recherche (IFSTTAR, INRIA,...) et de gestionnaires d'infrastructures (Cofiroute, conseil général des Yvelines, conseil général de l'Isère). Le projet consiste à démontrer à grande échelle, à l'aide de systèmes coopératifs s'appuyant sur des communications WiFi entre les véhicules et l'infrastructure, des cas d'usage liés à la sécurité routière et la gestion du trafic.

Dans ce contexte, Cofiroute a fourni le premier site de test du projet en conditions réelles de circulation, sur l'autoroute A10 entre juillet et septembre 2012. Les tests consistaient en une boucle de 26 km entre deux échangeurs, mettant notamment en scène un patrouilleur Cofiroute arrêté sur un refuge en protection d'un véhicule immobilisé et une zone de travaux sur une aire de repos. Des messages correspondant aux différents cas d'usage testés s'affichaient sur un écran dédié dans les véhicules de test, permettant ainsi de qualifier le comportement des conducteurs, leur compréhension des messages et leur appréciation du système.

9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève pour 2012 à 72 K€, dont -26 K€ de résultat d'exploitation et 98 K€ de résultat financier. Cofiroute Participations ne constate ni de résultat exceptionnel, ni d'impôt sur les sociétés sur l'exercice.

Le résultat financier, en baisse par rapport à 2011, est lié principalement aux dividendes reçus des sociétés détenues.

9.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a produit un chiffre d'affaires de 1017 K€ et dégagé un résultat net avant impôts de 136 K€.

La société Le Crossing Compagny Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86%) et Ringway Babbie Ltd (57,14%) a réalisé au cours de l'année 2012 un chiffre d'affaires de 9 K€ et a dégagé un résultat net avant impôts de -9 K€.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2012 un résultat net de 103 K€.

9.1.2. Etats-Unis

Cofiroute Corporation dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes et la MnPASS a produit un chiffre d'affaires de 8 060 K\$, un résultat opérationnel -216 K\$ et un résultat net de -310 K\$.

9.1.3. France

SERA, société exploitante de la station de radio autoroutière Radio VINCI Autoroutes Ouest, a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 2260 K€ (dont 1 237 K€ réalisés avec la société Cofiroute) et a dégagé un résultat net de -130 K€.

SPTF a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 58 K€ et a dégagé un résultat net de 35 K€.

9.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10% par Cofiroute, à 45% par Daimler Financial Services (DFS) et à 45% par Deutsche Telecom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Elle exploite un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds (PL) de 12 tonnes et plus sur le réseau autoroutier allemand.

Fin 2012, 151 000 entreprises ont enregistré 963 700 poids lourds auprès de Toll Collect et 737 700 camions sont équipés d'OBU. Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 46,1% contre 44,5% fin 2010.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis atteint depuis 2006 une moyenne constante de 99,75%, dépassant ainsi nettement les 99% fixés par le contrat d'exploitation.

Le projet TOLL2GO qui a été inauguré en septembre 2011 offre un service de péage international et interopérable géré conjointement par TC et par l'opérateur autrichien ASFINAG : les PL n'ont plus besoin que d'un seul OBU, celui de TC, pour s'acquitter du péage en Allemagne et en Autriche. Il marche toujours très bien, plus de 50 000 PL sont inscrits à fin décembre 2012.

Le Bund a signé début 2012 un contrat avec TC pour la mise à péage de 1 135 km de routes nationales, soit 1 100 sections nouvelles. La mise en œuvre opérationnelle s'est déroulée comme prévu le 1^{er} août 2012 ; le taux de précision dépasse les 99,8%.

Le Bund a demandé à TC d'examiner la faisabilité technique d'une éventuelle extension du contrat d'exploitation. Le contrat se termine normalement fin août 2015, mais il peut être étendu 3 fois pour un an si le Bund le décide. TC a remis au Bund en novembre 2012, ses conclusions concernant ce projet intitulé RUN2018.

Le péage collecté en Allemagne en 2012 est de 4,4 milliards d'euros. La légère baisse de recette est surtout liée au fait que les PL sont moins « polluants » et que de fait la recette moyenne au km baisse régulièrement.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012) sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 540 millions d'euros
- EBIT 120 millions d'euros
- Résultat après impôts 80 millions d'euros

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage SGV I le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 millions d'euros (plus intérêts) en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. TC GmbH n'ayant pas pu faire valoir ses droits dans la SGV I, a initié en décembre 2006 la SGV II (avec les arbitres du SGV I). Toll Collect réclame environ 600 millions d'euros (plus intérêts).

Le président des arbitres, M. Hirsch a démissionné pour des raisons de santé au début 2012. Dr. Nitsche, ancien juge président à la cour d'appel, a été nommé le 29 octobre 2012 en tant que nouveau président du tribunal d'arbitrage par le tribunal administratif de Berlin. La procédure d'arbitrage reprend son cours.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 millions d'euros).

9.3. Autoroutes Trafic

Selon les comptes provisoires de la société, Autoroutes trafic a produit un chiffre d'affaires de 2 255 K€ et dégagé un résultat net de 350 K€. Les actions de développement de la société ont essentiellement porté, en 2012, sur l'utilisation de données FCD (floating car data) pour les gestionnaires routiers et autoroutiers.

9.4. Médiamobile

Les comptes de la société Médiamobile pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 montrent un chiffre d'affaires de 11 979 K€, en augmentation de 6% par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net de 3 374 K€. L'exercice a été marqué par la baisse de l'activité de navigation GPRS, compensée par la forte activité de première monte.

9.5. Centaure Bretagne

Centaure Bretagne a poursuivi son activité de formation routière à destination des entreprises et du grand public ainsi que son activité spécifique de stages « permis à points ».

10. Comptes annuels consolidés

10.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'Etat.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2012, à 1 208,5 millions d'euros (contre 1 202 millions d'euros en 2011), soit une progression de 0,5%.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 128 millions d'euros, contre 129,4 millions d'euros en 2011, en diminution de 1,1%. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 336,5 millions d'euros par rapport à 1 331,4 millions d'euros en 2011.

10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 855,8 millions d'euros en 2012 contre 847,6 millions d'euros en 2011, soit une progression de 8,2 millions d'euros (+1,0%) par rapport à 2011. La moindre contribution du réseau interurbain a été compensée par l'impact positif du Duplex A86 accompagné d'une démarche d'optimisation des charges d'exploitation. L'EBITDA représente 70,8% du chiffre d'affaires contre 70,5% en 2011.

10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, à 603,8 millions d'euros, affiche une hausse de 0,3%, en 2012 contre 601,7 millions d'euros en 2011, hausse plus modérée que celle de l'EBITDA et résultant du complément d'amortissements des investissements de la période.

10.4. Résultat financier

Le résultat financier s'alourdit de 4,0 millions d'euros, -141,5 millions d'euros en 2012 contre -137,5 millions d'euros en 2011. La baisse des taux courts génère une dégradation de l'actualisation des provisions à long terme, compensée partiellement par une amélioration du coût de l'endettement financier net.

10.5. Résultat net

Le poste d'impôt sur les bénéfices diminue de 1,8 million d'euros pour s'établir à -168,2 millions d'euros, la contribution complémentaire de 5% est stable à un niveau proche de 8 millions d'euros.

Le résultat net s'établit à 294 millions d'euros, niveau comparable à celui de 2011 (294,2 millions d'euros), l'amélioration du résultat opérationnel étant absorbée par la variation négative du résultat financier.

10.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 2 877 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 2 959 millions d'euros à fin 2011, en amélioration de 83 millions d'euros.

11. Rapport sur la gestion du groupe

En application des dispositions de l'article L.233-16 I du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du groupe :

L'évolution de la situation financière du groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les indicateurs clés poursuivent leur croissance, l'alourdissement de la fiscalité et une conjoncture de taux bas pèsent sur le résultat net, qui est un indicateur stable par rapport à 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 208,5	1 202,0	1 149,8	1 110,5	1 077,1
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	128,0	129,4	142,4	175,2	272,4
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 336,5	1 331,4	1 292,2	1 285,7	1 349,5
RESULTAT NET PART DU GROUPE	294,0	294,2	311,6	310,8	323,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 2 877	- 2 959	- 3 045	- 3 226	- 3 257

12. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon les principes et méthodes identiques à ceux de 2011.

12.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 5,8 millions d'euros, soit de +0,5%, et s'établit à 1 199,9 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation progresse dans le même temps de 1,2%, avec une croissance modérée des charges d'exploitation hors amortissements et provisions.

Le résultat net à 303,0 millions d'euros, affiche une progression de 4,4% soit 12,7 millions d'euros par rapport à 2011 (290,4 millions d'euros).

12.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

En euros

Nature des Indications	2008	2009	2010	2011	2012
1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
- Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
- Chiffre d'affaires	1 071 256 114	1 103 273 814	1 142 842 920	1 194 115 531	1 199 909 744
- Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	702 581 372	707 043 685	725 161 269	710 652 890	736 694 366
- Impôt sur les bénéfices à 33,33% (*)	85 366 749	146 438 526	151 166 454	155 933 522	161 773 165
- Contributions supplémentaires sur l'impôt société	2 847 878	4 807 292	4 963 314	12 917 005	13 401 941
- Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	231 546 163	314 981 236	315 502 916	290 373 402	303 038 982
- Montant des bénéfices distribués	188 315 142	188 315 142	311 612 858	294 242 410	294 242 410
- Dettes à long terme	3 328 528 271	3 325 015 322	3 366 858 221	3 352 555 800	3 285 184 837
- Coût de revient de la concession	7 730 580 700	8 058 781 989	8 295 403 245	8 472 388 782	8 646 681 154
3. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
-Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	150,79	135,04	138,77	110,65	136,91
-Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	57,05	77,61	77,74	71,55	74,67
-Dividende versé à chaque action	46,40	46,40	76,78	72,50	72,50
4. PERSONNEL					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 941	1 942	1 913	1 805	1 710
-Montant de la masse salariale	64 134 064	68 598 859	67 562 326	68 713 726	71 101 334
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	29 537 573	31 971 534	31 467 989	32 319 562	34 296 494

(*) En 2011, la charge d'impôt comprend aussi un complément de charge d'IS au titre des exercices antérieurs.

12.3. Proposition d'affectation du résultat 2012

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	303 038 982
Report à nouveau antérieur	1 561 022 124
<hr/>	
Bénéfice distribuable	1 864 061 106
Dotation à la réserve légale	-
Distribution du dividende	294 242 410
Affectation du solde en report à nouveau	8 796 572

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 72,50 € par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision du Conseil en date du 26 juillet 2012, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 31,90 € par action représentant un montant global de 129 466 660 € mis en paiement le 30 juillet 2012.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 40,60 € par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 3.2° du code général des impôts, le 15 avril 2013.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

au titre de 2011

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 294 242 164,68 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 245,32 euros.

au titre de 2010

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 188 314 910,40 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 232,00 euros.

au titre de 2009

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 188 314 855,25 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 232,00 euros.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

13. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echéances inférieures à 30 jours	Echéances comprises entre 30 et 60 jours	Autres échéances
2012	14,3	1,6	-
2011	9,5	7,8	-

14. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2012 : évolution des tarifs de péage

Conformément au contrat de concession et au contrat de plan signé entre l'État et Cofiroute pour la période 2011-2014, les tarifs ont augmenté le 1^{er} février 2013 :

- pour les classes 1 et 2, de 1,91% ;
- pour la classe 3, de 2,00% ;
- pour la classe 4, de 2,16% ;
- pour la classe 5, de 1,90%.

15. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L.225-100 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 19 ans pour le réseau interurbain, 74 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'Etat donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic qui est corrélée à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier de 2 877 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent à 5 223 millions d'euros, et du niveau et de la récurrence des cashflow. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments

financiers. Cette politique et les règles de prudence appliquées sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, notes B.16 et B.17 informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

Cofiroute a répondu favorablement à la sollicitation de l'Etat sur sa participation à un plan de relance économique, qui serait compensé par un allongement de la durée de son contrat de concession du réseau interurbain.

16. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

17. Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

18. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2012 est jointe en annexe.

19. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

- M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'administration

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2012
Rémunération fixe	393 250 €
Rémunération variable	265 000 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Ces rémunérations s'entendent pour l'ensemble des mandats détenus par M. Pierre Coppey au sein des sociétés du groupe VINCI.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2012
N° et date du plan VINCI	Actions de performance 12/04/2012
Nombre d'actions gratuites	9 334
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	261 352 €
Date d'acquisition définitive	12/04/2014
Date de disponibilité	12/04/2016
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2012
N° et date du plan VINCI	Plan 2012
Nombre d'actions gratuites	32 669
Valorisation des actions	131 329 €
Date d'acquisition définitive	12/04/2015
Date de disponibilité	12/04/2016
Conditions de performance	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2012	Exercice 2012
N° et date du plan	Plan 2005 09/01/2012	Plan 2006 28/06/2012
Nature des options	Levée d'options simple	Levée d'options PEG
Nombre d'options levées durant l'exercice	2 365	5 330
Prix d'exercice	24,20	35,58

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

- M. Arnaud Grison, directeur général jusqu'au 30 novembre 2012

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2012
Rémunération fixe	144 000 €
Rémunération variable	130 367 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2012
N° et date du plan	Actions de performance 12/04/2012
Nombre d'actions gratuites	4 100
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	114 800 €
Date d'acquisition définitive	12/04/2014
Date de disponibilité	12/04/2016
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2012
N° et date du plan	Plan 2012
Nombre d'actions gratuites	14 350
Valorisation des actions	57 687 €
Date d'acquisition définitive	12/04/2015
Date de disponibilité	12/04/2016
Conditions de performance	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

M. Arnaud Grison n'a procédé à aucune levée d'options en 2012.

Il est précisé que M. Arnaud Grison bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

- M. Loïc Rocard, directeur général depuis le 30 novembre 2012

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2012 (du 01/12/2012 au 31/12/2012)
Rémunération fixe	10 500 €
Rémunération variable	-
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

M. Loïc Rocard n'a procédé à aucune levée d'options en 2012.

- M. Xavier Huillard, représentant permanent de la Société VINCI Autoroutes

	Montants au titre de l'exercice 2012
Rémunération fixe	900 000 €
Rémunération variable	916 330 €
Jetons de présence	13 670 €
Avantage en nature	4064 € + Véhicule de fonction

- M. Patrick Faure, administrateur

Au cours de l'exercice 2012, Cofiroute a versé une somme de 7 500 € qui s'ajoute à une somme de 50 000 € versée par VINCI au titre d'autres mandats détenus dans le groupe.

- M. Christian Saint Etienne, administrateur

Au cours de l'exercice 2012, Cofiroute a versé une somme de 17 500 €.

- M. Henri Stouff, administrateur

Au cours de l'exercice 2012, Cofiroute a versé une somme de 10 000 €.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux autres administrateurs en 2012, par la société Cofiroute.

Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au code AFEP-MEDEF sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

20. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2012 est ainsi réparti :

- VINCI AUTOROUTES 65,33%
- COFIROUTE HOLDING 17,99%
- COLAS 16,67%
- Autres 0,00018%

A la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

21. Etat de la participation des salariés au capital de la Société

En application de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

22. Observations du comité d'entreprise

En application de l'article L.2323-8 du code du travail, il est communiqué au comité d'entreprise l'ensemble des documents transmis à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

23. Observations de l'Autorité des marchés financiers

La prochaine assemblée générale aura à statuer sur le renouvellement des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du cabinet Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes titulaire et du cabinet BEAS en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Conformément à l'article L.621-22 du code monétaire et financier, cette proposition a été transmise à l'Autorité des marchés financiers.

L'Autorité des marchés financiers n'a formulé aucune observation.

24. Rapport sur le contrôle interne et rapport des commissaires aux comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société est joint au rapport de gestion.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Pierre COPPEY		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
ARCOUR Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
ASF Holding Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur jusqu'au 16/03/2012
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	9, Place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Président-directeur général
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination
ASFA Association	3, rue Edmond Valentin 75007 PARIS	Vice-Président puis Président depuis le 20/06/2012
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI AUTOROUTES Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI AUTOROUTES SERVICES Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOCIETE D'EXPLOITATION DE RADIODIFFUSION AUTOROUTIERE Société par Actions Simplifiée Nanterre	8, rue Troyon 92310 Sèvres	Président
RADIO TRAFIC FM Société par Actions Simplifiée Cannes	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu La Napoule	Président
à l'étranger		
Société/Forme juridique/R.C.S	Adresse	Fonction
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
ASF	Administrateur	ESCOTA
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ASF Holding depuis le 16/03/2012
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE
Pierre COPPEY est également Président de l'Association AURORE		

Monsieur Xavier HUILLARD

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination Président-directeur général Administrateur
VINCI CONCESSIONS MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
à l'étranger		
Société/Forme juridique/R.C.S	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Président du Conseil de Surveillance
VINCI INVESTMENTS LIMITED Private Company Limited by Shares	Astral House Imperial Way Hertfordshire WD2 4YX WATFORD	Administrateur
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way WATFORD WD24 4WW HERTS	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Administrateur	EUROVIA
VINCI	Administrateur	VINCI ENERGIES S.A
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	ASF HOLDING jusqu'au 16/03/2012
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE

Monsieur Henri STOUFF

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCES ALPES Société Anonyme à Conseil d'Administration Paris	432, Avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Administrateur
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
ARCOUR 1, cours Ferdinand de Lesseps Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur

Monsieur Bernard HUVELIN

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Consortium Stade de France Société Anonyme à Conseil d'Administration Bobigny	ZAC du Cornillon Nord, 93216 La Plaine-Saint-Denis	Administrateur

Hors du Groupe

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
SOFICOT Société par Actions Simplifiée		Administrateur

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COMPAGNIE D'ENTREPRISE CFE Société Anonyme à Conseil d'Administration	Avenue Hermann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles	Administrateur

Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE
SEMANA	Administrateur	ASF
SEMANA	Administrateur	EUROVIA

Bernard HUVELIN est également Vice-Président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et Conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles

Monsieur Richard FRANCIOLI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
ENTREPOSE CONTRACTING Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	165, boulevard de Valmy 92707 COLOMBES	Administrateur
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOLETANCHE FREYSSINET Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	133, Boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Directeur général adjoint
VIE Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI ENERGIES S.A. Société Anonyme à Conseil d'Administration Versailles	280, rue du 8 mai 1945 78360 MONTESSON	Administrateur
à l'étranger		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COMPAGNIE D'ENTREPRISE CFE Société Anonyme à Conseil d'Administration	Avenue Hermann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles	Administrateur
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Mitglied des Aufsichtsrats
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way WATFORD WD24 4WW HERTS	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur	COFIROUTE
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur	DORIS ENGINEERING

Monsieur Patrick FAURE

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la Stratégie et des Investissements Administrateur
Patrick FAURE est également administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg)		

Monsieur Christian SAINT ETIENNE

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
Christian SAINT ETIENNE est également professeur d'université		

Monsieur Hervé LE BOUC

Sociétés	Forme	Adresse	Fonction
AXIMUM	S.A.	41, boulevard de la République - 78400 CHATOU	Représentant permanent d'I.P.F.
BOUYGUES	S.A.	32, avenue Hoche - 75008 PARIS	Administrateur
BOUYGUES IMMOBILIER	S.A.	3, boulevard Gallieni - 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX	Administrateur
COFIROUTE	S.A.	6/10, rue Troyon - 92310 SEVRES	Représentant permanent de COLAS
COLAS	S.A.	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président Directeur Général Administrateur
COLASIE	S.A.	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président Directeur Général Administrateur
COLAS MIDI-MEDITERRANEE	S.A.	345, rue Louis de Broglie - La Duranne - 13792 AIX-EN-PROVENCE	Représentant permanent de COLAS
ECHANGEUR INTERNATIONAL	SNC	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Représentant permanent de COLAS
FONDATION COLAS	FDT	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président
HINCOL	LDT	5 H Floor Richardson_Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 MUMBAI Inde	Director
ISCO	LDT	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo - dong 7 ga Yougdeundpo - dong 140988 SEOUL République de Corée	Director
SACER ATLANTIQUE	S.A.	Echangeur Nantes - BP 90783 - 2, rue Gaspard Coriolis - 44307 NANTES	Représentant permanent de SPARE (Société de Participations et d'Etudes)
SCREG EST	S.A.	44, boulevard de la Mothe - 54000 NANCY	Représentant permanent de Colas
SOCIETE PARISIENNE D'ETUDES, D'INFORMATIQUE ET DE GESTION	S.A.	2/4, allée Latécoère - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	Représentant permanent de COLAS
TIPCO Asphalt (Tasco)	SA	118/1 Rama 6 Road - Samsen Nai, Phayathai - 10400 Bangkok - THAILAND	Director
GRANDS TRAVAUX ROUTIERS	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Représentant de Colas au conseil de surveillance
LA ROUTE MAROCAINE	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Membre du conseil de surveillance
SOCIETE MAGHREBIENNE D'ENTREPRISES ET DE TRAVAUX	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Membre du conseil de surveillance
COLAS INC	INC	10 Madison Avenue - NJ 07960 MORRISTOWN - USA	Director
COLAS CANADA	INC	4984 place de la Savane, Bureau 150 - Montréal- Québec H4P 2M9 - CANADA	Director
COLAS RAIL	SA	38/44, rue Jean Mermoz - 78600 MAISONS-LAFFITE	Représentant permanent d'I.P.F.
SOCIETE MAGHREBIENNE D'ENTREPRISES ET DE TRAVAUX	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Membre du conseil de surveillance

Monsieur Arnaud GRISON

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Directeur général jusqu'au 30/11/2012
COFIROUTE PARTICIPATIONS Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président
VINCI FACILITIES Société par Actions Simplifiée	64, avenue de Colmar 92565 Rueil-Malmaison	Président à compter du 10/09/2012
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur depuis le 12/12/2012
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Vice-président jusqu'au 12/12/2012
à l'étranger		
Société/Forme juridique/R.C.S	Adresse	Fonction
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD	Chairman
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD	Director
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD	President
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE	Administrateur jusqu'au 12/12/2012	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE

Monsieur Loïc ROCARD

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Directeur général depuis le 30/11/12
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Vice-président depuis le 12/12/12
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE	Administrateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE

Rapport du Président

sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le Président de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

1. Composition du Conseil

A la date du présent document, le Conseil d'administration de Cofiroute est composé de 8 membres :

- Pierre Coppey ;
- Henri Stouff ;
- Patrick Faure ;
- Christian Saint Etienne ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société Colas ;
- la société VINCI Autoroutes ;
- la société VINCI Construction.

L'assemblée générale du 23 mars 2012 a ratifié la cooptation de la société VINCI Autoroutes en tant qu'administrateur de la société Cofiroute.

En 2012, les membres du Conseil d'administration de Cofiroute sont des hommes.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des Conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la Société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la direction générale

En date du 30 novembre 2012, le Conseil d'administration a décidé de maintenir une dissociation des fonctions de Président et de directeur général.

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions ;
- il est rappelé que conformément à l'article L.225-35 du code de commerce, et l'article R.225-28 du code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2011 a autorisé son directeur général pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros ;
- il est rappelé que, conformément à l'article L.228-40 al 2 et 3 du code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé son directeur général, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 milliard d'euros. Le directeur général doit rendre compte au Conseil desdites émissions ;
- il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au directeur général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner tous cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, au profit de l'Etat Allemand dans le cadre du projet Toll Collect. Cette autorisation a été donnée initialement le 24 juin 2002 pour une durée d'un an, puis renouvelée d'année en année ;
- lors du Conseil d'administration du 30 novembre 2012, les autorisations susvisées ont été renouvelées pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2013.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la Société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la Société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le directeur général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes et des biens ;
- rigueur et culture de gestion.

La charte « Ethique et Comportements » VINCI

Cette Charte adressée à l'ensemble des managers définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui régissent les comportements de chacun.

La sécurité des personnes

La Direction Qualité Sécurité Environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de veiller à ce que celles-ci appliquent la politique Qualité Sécurité Environnement de l'entreprise.

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la direction générale ou de ses représentants.
- une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 et révisé en avril 2010 par l'AFEP et le MEDEF.

Ce code peut être consulté sur le site Internet www.medef.fr.

Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 83,3 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur et au code de gouvernance AFEP-MEDEF, le Conseil a consacré le 27 janvier 2012 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations s'est réuni le 27 janvier 2012 pour effectuer des recommandations concernant les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Arnaud Grison. Le Conseil d'administration du 27 janvier 2012 a approuvé à l'unanimité les propositions du comité des rémunérations.

Le comité des comptes

En 2012, il s'est réuni 2 fois, le 26 janvier et le 25 juillet, pour examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la Société aux risques de taux, de rating et de financement, objet et montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse de l'audit des commissaires aux comptes. Les dossiers particuliers examinés par le comité des comptes sur l'exercice 2012 ont notamment porté sur la politique de gestion de la dette en matière de couverture de taux, et l'évolution du contentieux sur le redressement fiscal portant sur les exercices 2007 à 2009.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au comité.

Le comité technique et financier

Le comité technique et financier (CTF), composé de représentants des actionnaires, s'est réuni trois fois pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la Société, les relations avec la tutelle, et les perspectives proches.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le comité Exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le directeur général et les directeurs.

Le comité des engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 0,3 millions euros qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un comité des Engagements, présidé par le directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financiers, techniques, juridiques ou autres, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le comité d'engagements s'est réuni 7 fois en 2012 et a traité 16 dossiers.

5.3. Les revues de direction générale

Les revues concessions

Deux revues de concessions se sont tenues en 2012, le 22 mai et le 23 novembre, ayant pour objet de faire des points d'étape sur l'avancement des obligations résultant des contrats de concession et de leurs avenants.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 et à la norme ISO 14001 pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien de ses réseaux autoroutiers. En novembre 2012, un audit externe, conduit par Bureau Veritas Certification, pour le renouvellement pour 3 ans de ces deux certifications s'est déroulé avec succès.

Tous les trois mois, le directeur général examine la mise en œuvre du plan d'action sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise et dont l'ambition est d'atteindre le zéro accident du travail pour tous les salariés. Ce plan d'action s'appuie notamment sur la politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010.

La prévention en matière de sécurité a été renforcée et étendue aux entreprises sous-traitantes dans le cadre d'une démarche de maîtrise d'ouvrage zéro accident.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du directeur général et des directeurs intéressés. Celles-ci permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en comité des engagements.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements. Les mandataires disposent d'une délégation de signature.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs ;
- mise en place d'une fonction de contrôle permanent au sein de la direction financière, qui permet de s'assurer via des contrôles réguliers du respect des procédures en vigueur liées à la comptabilisation des dépenses et des produits.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'Intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (direction financière, direction des systèmes opérationnels et direction de l'exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

Arrêté des comptes

La direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Chaque année, une mission spécifique est confiée aux commissaires aux comptes, dans le cadre du contrôle des procédures et du respect des principes comptables. En 2012, les missions ont porté sur le processus achats et notamment la détermination des montants d'achats estimés dans le cadre des clôtures accélérées.

5.4.2. Etablissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et deux recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du directeur général et du directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la direction générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe avec notamment une gestion de limite de risque par contrepartie. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de VINCI Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tel que décrit dans l'annexe aux comptes consolidés notes B.16 « Informations relatives à l'endettement financier net » et B.17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

5.5. Les reportings

Reporting à la direction générale et aux actionnaires

La direction financière transmet mensuellement à la direction générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année n (1^{ère} visée en novembre n-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2012 les comptes sociaux de l'année 2011 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement.

Par ailleurs, pour les opérations s'inscrivant dans le cadre du Paquet vert autoroutier, Cofiroute a transmis, en 2012, à l'autorité concédante, les rapports trimestriels prévus par ses obligations contractuelles, le 23 mars, le 22 juin, le 25 septembre et le 21 décembre. Enfin, au titre du contrat de plan, Cofiroute a remis à l'autorité concédante, deux rapports semestriels d'avancement le 28 mars et le 30 septembre 2012.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La direction financière, rattachée à la direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la direction financière et au comité des comptes leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le directeur général et le directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'Urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la direction générale assurée par un des membres du comité Exécutif et d'une permanence communication.

Les systèmes critiques sont redondés. Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe. Ce processus a fait l'objet d'un exercice au second semestre.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Cofiroute dispose d'un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

Ce dernier est en charge de la définition et de la mise en application de la politique de sécurité informatique, qui se traduit par la mise en place d'un système de management de la sécurité informatique basé sur les normes ISO 27001 et ISO 27002. Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Il participe à l'élaboration de la politique de sécurité des systèmes d'information de VINCI Autoroutes et veille à son application au sein de Cofiroute.

Procédures liées au contrôle interne

Le directeur général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué du responsable du contrôle de la fraude au péage, du RSSI et d'un responsable du contrôle interne pour les autres domaines ; ils ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces trois personnes ont établi des plans d'action et lui rendent compte de leur traitement.

7. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21

*Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.
Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.*

Article 22

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédé par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les assemblées générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration soit par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'assemblée.

Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur. »

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Pour Pierre Coppey, Président du Conseil d'administration ainsi que pour Arnaud Grison, directeur général, et Loïc Rocard, directeur général à compter du 30 novembre 2012, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Arnaud Grison comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Actions de contrôle des risques réalisées en 2012

- programme d'application des normes internationales pour la protection des données cartes bancaires (PCI-DSS/EMV) ;
- mise au point d'un prototype fonctionnel ;
- validation de la chaîne monétique sécurisée et du stockage des données pour la lecture des cartes et début de la mise en conformité des équipements en voies de péage ;
- mise à jour de l'analyse de risques métier réseau interurbain et A86 ;
- exercice sur le plan de secours informatique ;
- installation d'une plate-forme informatique d'échanges sécurisés ;
- audit de processus : achats, notes de frais et flux espèces dans une direction régionale ;
- audit tournant des revenus déclarés par les sous-concessionnaires ;
- évaluation du processus de contrôle du partage de la recette sur le réseau maillé ;
- opérations de détection, en association avec les forces de l'ordre, de la fraude au péage par les transporteurs ;
- validation du plan de sûreté opérateur et des plans de protections particulières des installations ;
- identification des locaux sensibles et renforcement du contrôle d'accès ;
- sensibilisation des salariés à la sécurité informatique ;
- tests d'intrusion sur les réseaux informatiques internes et externes avec mise en œuvre d'un plan d'action sécurité.

Actions programmées en 2013

- modification des équipements en voies de péage en application des normes internationales pour la protection des données bancaires (ENV/PCI-DSS) ;
- renforcement de la redondance des systèmes et des sites informatiques sensibles ;
- audits internes portant sur les processus ;
- audit tournant des revenus déclarés par les sous-concessionnaires ;
- contrôle par échantillonnage du reversement de la recette sur le réseau maillé ;
- contrôle de la fraude au péage par des salariés assermentés et établissement de procès-verbaux d'infraction au péage (mise en application du dispositif prévu à l'article 58 de la loi Grenelle II).

Le programme d'audit interne sera complété en cours d'année.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Le Président
M. Pierre COPPEY

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société

Exercice clos le 31 décembre 2012

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1 février 2013.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Sommaire

des comptes consolidés et des comptes annuels

COMPTES CONSOLIDÉS		
38	Compte de résultat consolidé	79
39	Etat du résultat global consolidé	79
40	Bilan consolidé	
42	Tableau des flux de trésorerie consolidés	79
43	Variation des capitaux propres consolidés	
44	Annexe aux comptes consolidés	
44	A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	80
44	1. Principes généraux	80
45	2. Méthode de consolidation	81
46	3. Règles et méthodes d'évaluation	81
54	B. Notes relatives au compte de résultat	82
54	4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	
55	5. Charges et produits financiers	
57	6. Impôt sur les bénéfices	
58	7. Résultat par action	
59	C. Notes relatives au bilan	83
59	8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	
60	9. Immobilisations corporelles	
60	10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	
61	11. Autres actifs financiers non courants	
61	12. Capitaux propres	
63	13. Paiements en actions	
63	14. Provisions non courantes	
68	15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	
70	16. Informations relatives à l'endettement financier net	
73	17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	
77	18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	
	D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession	
	19. Principales caractéristiques des contrats de concession	
	20. Engagements donnés au titre des contrats de concession	
	E. Autres Notes	
	21. Transactions avec les parties liées	
	22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	
	23. Effectifs	
	24. Honoraires des commissaires aux comptes	
	F. Notes sur les litiges	
	G. Evénements postérieurs à la clôture	
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	
<hr/>		
COMPTES ANNUELS		
84	Bilan	
86	Compte de résultat	
87	Tableau de flux de trésorerie	
88	Annexe aux comptes annuels	
100	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	

Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	1 336,5	1 331,4
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>		<i>1 208,5</i>	<i>1 202,0</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		<i>128,0</i>	<i>129,4</i>
Produits des activités annexes		4,9	2,3
Charges opérationnelles	4.2 à 4.4	- 735,2	- 729,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITE		606,2	603,8
Paiements en actions	4.5	- 2,4	- 2,1
Résultats des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2	603,8	601,7
Coût de l'endettement financier brut		- 131,4	- 138,7
Produits financiers des placements de trésorerie		3,8	4,7
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5	- 127,7	- 134,0
Autres produits financiers	5	0,2	0,6
Autres charges financières	5	- 14,1	- 4,1
Impôts sur les bénéfices	6	- 168,2	- 170,0
RÉSULTAT NET		294,0	294,2
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET- Part du Groupe		294,0	294,2
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	7	72,4	72,5

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
RÉSULTAT NET	294,0	294,2
Instruments financiers des sociétés contrôlées: variation de juste valeur	5,2	5,0
<i>dont :</i>		
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Couverture de flux de trésorerie (*)</i>	5,2	5,0
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence: variations de juste valeur	0,0	0,0
Ecart de conversion	0,0	0,1
Impôts (**)	- 1,8	- 1,7
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	3,5	3,3
RÉSULTAT GLOBAL	297,5	297,5

(*) *Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.*

(**) *Dont - 1,8 million d'euros d'effets d'impôts rattachés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre -1,7 million d'euros en 2011).*

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	5 223,9	5 298,6
Goodwill	3.11	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		1,9	1,6
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	410,6	409,1
Immobilisations corporelles	9	12,0	8,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	11	117,9	75,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 766,4	5 792,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	15	0,7	1,0
Clients	15	78,9	76,9
Autres actifs courants d'exploitation	15	33,6	37,1
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	17	162,2	136,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	447,8	322,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	16,7	76,5
TOTAL ACTIFS COURANTS		739,9	650,5
TOTAL ACTIFS		6 506,3	6 443,3

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital Social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 696,5	1 691,3
Réserves de conversion		- 0,4	- 0,4
Résultat net de la période - Part du Groupe		294,0	294,2
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	12.3	1,6	- 1,8
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	12	2 150,1	2 141,6
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 150,1	2 141,6
Passifs non courants			
Provisions non courantes	14	12,5	12,5
Emprunts obligataires	16	2 307,4	2 293,8
Autres emprunts et dettes financières	16	1 055,5	1 089,8
Autres passifs non courants		2,1	1,4
Impôts différés passifs		241,5	248,0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 619,0	3 645,6
Passifs courants			
Provisions courantes	15.3	207,9	196,6
Fournisseurs	15.1	32,1	27,0
Dettes sur immobilisations		42,7	43,2
Autres passifs courants d'exploitation	15.1	93,1	93,5
Passifs d'impôt exigible		103,2	109,7
Dettes financières courantes	16 - 17	258,1	186,2
TOTAL PASSIFS COURANTS		737,2	656,2
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		6 506,3	6 443,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		294,0	294,2
Dotations nettes aux amortissements	4.4	254,4	248,8
Dotations (reprises) nettes aux provisions		12,1	1,4
Paievements en actions et autres retraitements	13	- 0,9	- 1,1
Résultat sur cessions		0,6	0,9
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		- 0,1	- 0,2
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	127,7	134,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	6	168,2	170,0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		855,9	848,0
Variation du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	15.1	5,3	6,4
Impôts payés		- 181,7	- 161,2
Intérêts financiers nets payés	5	- 128,0	- 133,3
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	551,5	559,8
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 4,5	- 2,2
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,2	0,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)		- 4,3	- 2,2
Cash flow opérationnel		547,2	557,6
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	8-9	- 182,1	- 172,1
Cash flow libre (après investissements)		365,1	385,5
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,1	0,2
Incidence nette des variations de périmètre (*)		0,0	0,5
Autres		- 0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 186,3	- 173,6
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	12.4	- 288,0	- 305,3
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	16	4,9	6,7
Remboursements d'emprunts long terme	16	- 16,1	- 7,1
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	17	- 125,7	- 311,7
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	- 424,9	- 617,4
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	16	- 231,2
Trésorerie nette à l'ouverture		76,5	307,7
Autres variations		- 0,1	0,0
TRÉSORERIE NETTE A LA CLOTURE		16,7	76,5
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		125,7	311,7
(Émission) remboursement des emprunts		11,3	0,4
Autres variations		3,1	1,9
Incidence des variations de juste valeur		2,5	2,2
Incidence des variations des cours de devises		- 0,0	0,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	16	82,7	85,1
Endettement net en début de période		- 2 959,5	- 3 044,5
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		- 2 876,8	- 2 959,5

(*) Dont endettement financier net des sociétés acquises sur la période.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux Propres - Part du Groupe								
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
CAPITAUX PROPRES 01/01/2011	158,3	1 685,8	- 0,4	- 5,0	311,6	2 150,2	0,0	2 150,2
Résultat net de la période					294,2	294,2		294,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,1	3,3		3,3		3,3
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE			0,1	3,3	294,2	297,5	0,0	297,5
Affectation de résultat et dividendes distribués		6,3			- 311,6	- 305,3		- 305,3
Paievements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	158,3	1 691,3	- 0,4	- 1,8	294,2	2 141,6	0,0	2 141,6
Résultat net de la période					294,0	294,0		294,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			- 0,0	3,4		3,4		3,4
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE			- 0,0	3,4	294,0	297,4	0,0	297,4
Affectation de résultat et dividendes distribués		6,2			- 294,2	- 288,0		- 288,0
Paievements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2012	158,3	1 696,5	- 0,4	1,6	294,0	2 150,1	0,0	2 150,1

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe Cofiroute au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 »).

Les informations relatives à l'exercice 2010 présentées dans le rapport financier 2011 déposé à l'AMF le 6 mars 2012, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 janvier 2013 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2013.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Méthode de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100% du capital :

- COFIROUTE PARTICIPATIONS
- COFIROUTE CORPORATION, SR 91 et COFIROUTE USA
- COFIROUTE UK LTD
- SERA (Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière)

Le Groupe ne détient aucune société contrôlée conjointement.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne uniquement :

- Le CROSSING COMPANY LIMITED détenue à 42,86% par COFIROUTE UK LTD.

A chaque clôture, les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	7	3	4	7	3	4
Mise en équivalence	1	0	1	1	0	1
Total	8	3	5	8	3	5

Le périmètre de consolidation est inchangé sur l'exercice 2012.

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en « autres produits financiers » et « autres charges financières » au compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.14.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel à des méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4.

« Contrats de concession » présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part les péages perçus sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de services réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A.3.10. « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existants dans le Groupe.

3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués, par un actuaire, sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. L'acquisition définitive des options de souscription ou des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.5.1. Plans d'options de souscription ou achats d'actions

Des options de souscription ou d'achats d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3. Plan d'épargne salariale VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant 5 ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A l'international, VINCI a mis en œuvre des plans d'épargne groupe destiné aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans quatorze pays où ces plans ont été autorisés par le Conseil d'administration. Ces plans présentent des caractéristiques différentes à celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net par du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation, en l'espèce il est amorti selon le mode d'amortissement linéaire.

3.11. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ».

Ils ont un caractère non significatif à la clôture de l'exercice.

3.12. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.16. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mises de fonds pour cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A 3.15. « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Les résultats inhérents à ces participations, figurent sur une ligne spécifique entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.17. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A 3.26. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Pour les titres non cotés, le facteur considéré est la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus en l'absence de perspectives de rentabilité.

3.18. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). A chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

3.19. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.20. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (cf. note A 3.26. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.21. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.22. « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.23. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour engagements de retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.23.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.23.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et

lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de leur utilisation et de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.24. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A 3.23.2. « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres charges financières ».

3.25. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courants et non courants)

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières courantes ».

3.26. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.26.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A 3.1.5. « Valorisation des instruments financiers à la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajusté à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

3.26.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.27. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Notes relatives au compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 185,6	1 180,2
Chiffre d'affaires - Autres	22,8	21,8
CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	1 208,5	1 202,0
CHIFFRE D'AFFAIRES - construction de nouvelles infrastructures en concession	128,0	129,4
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 336,5	1 331,4

4.2. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 336,5	1 331,4
dont		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 208,5</i>	<i>1 202,0</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>128,0</i>	<i>129,4</i>
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	4,9	2,3
Charges de construction	- 128,0	- 129,4
Achats consommés	- 12,7	- 14,5
Services extérieurs	- 89,4	- 89,1
Impôts et taxes	- 137,9	- 141,0
Charges de personnel	- 115,7	- 110,3
Autres produits et charges opérationnels	- 0,6	- 0,9
Amortissements	- 254,4	- 248,8
Dotations nettes aux provisions et autres	3,4	4,2
CHARGES OPERATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 735,2	- 729,9
RESULTAT OPERATIONNEL SUR ACTIVITE	606,2	603,8
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>50,2%</i>	<i>50,2%</i>
Paievements en actions	- 2,4	- 2,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL	603,8	601,7
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>50,0%</i>	<i>50,1%</i>

(*) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession.

4.3. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,6	- 0,9
TOTAL	- 0,6	- 0,9

4.4. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-201,4	-195,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-50,6	-51,5
Immobilisations corporelles	-2,4	-1,6
AMORTISSEMENTS	-254,4	-248,8

Seules les immobilisations en service du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité.

4.5. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 1,7 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (1,3 million d'euros au 31 décembre 2011) (voir note B.13. « Paiements en actions »).

5. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-131,4	-138,7
Produits financiers des placement de trésorerie	3,8	4,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-127,7	-134,0
Autres produits financiers	0,2	0,6
Autres charges financières	-14,1	-4,1
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-13,9	-3,5

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 127,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 134,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à -13,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre -3,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les autres charges financières comprennent notamment les coûts d'actualisation pour un montant de -14,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre -4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -13,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (-3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) et les provisions pour retraites à hauteur de -0,8 million d'euros au 31 décembre 2012 (-0,8 million d'euros au 31 décembre 2011).

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

	31/12/2012		
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement	Autres charges et produits	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	-147,4		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	3,8		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	15,2		5,2
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,8		
Dividendes		0,1	
Coûts d'actualisation		-14,0	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-127,7	-13,9	5,2

	31/12/2011		
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement	Autres charges et produits	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	-150,9		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	4,7		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	10,9		5,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,3		
Dividendes		0,2	
Coûts d'actualisation		-3,7	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-134,0	-3,5	5,0

Le recul du coût de l'endettement financier de 6,3 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la baisse des taux courts.

Par ailleurs, la hausse de 10,3 millions d'euros de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la baisse significative des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2012, servant à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts net des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	20,9	16,6
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	42,7	50,8
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	-42,3	-51,1
Réserve transférée en résultat au titre des couverture de flux de trésorerie	-6,0	-5,4
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,2	0,2
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	-0,1	0,0
RESULTAT DES INSTRUMENTS DERIVES AFFECTES A LA DETTE FINANCIERE NETTE	15,2	10,9

6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 168,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 170,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

6.1. Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Impôts courants	- 176,5	- 258,8
Impôts différés	8,3	88,8
<i>dont différences temporelles</i>	<i>15,6</i>	<i>96,1</i>
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	<i>- 7,3</i>	<i>- 7,3</i>
TOTAL IMPOTS	- 168,2	- 170,0

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises ;
- la majoration de 3.3% du taux d'impôt société ;
- la majoration de 5% du taux d'impôt société ;
- la reprise de provision pour impôts différés relatifs aux différences temporelles.

6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 36,38% sur l'exercice 2012 contre 36,62% en 2011.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	462,2	464,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10%	36,10%
IMPOT THEORIQUE ATTENDU	- 166,9	- 167,6
Différences permanentes et autres	-1,3	- 2,4
IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATE	- 168,2	- 170,0
Taux d'impôt effectif (hors part du groupe dans les sociétés mises en équivalence)	36,38%	36,62%
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	36,73%	36,95%

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2012 (0,7 million d'euros au 31 décembre 2011).

6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Variations			31/12/2011
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	5,2	-0,3			5,5
Différences temporelles sur provisions	6,5	2,3			4,2
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1	1,8			7,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,1	0,6	-1,8		2,3
Autres	18,7	3,3			15,4
TOTAL	40,6	7,7	(1,8)	0,0	34,7
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	252,2	-1,2			253,4
Amortissements dérogatoires	13,6	-0,6			14,2
Autres	2,9	1,2			1,7
TOTAL	282,1	(0,6)	0,0	0,0	282,7
IMPOTS DIFFERES NET	(241,5)	8,3	- 1,8	0,0	(248,0)

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (252,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 253,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (sans changement par rapport au 31 décembre 2011) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

7. Résultat par action

Le nombre d'actions de la Société est de 4 058 516 sans changement sur les exercices 2012 et 2011. La Société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2012 et en 2011 est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 72,45 euros en 2012 (72,48 euros en 2011).

C. Notes relatives au bilan

8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service (*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2011	6 673,9	806,1	7 480,0
Acquisitions de l'exercice	62,3	67,1	129,4
Autres mouvements	897,6	- 790,9	106,6
	7 633,8	82,3	7 716,0
Subventions reçues	- 1,9	0,0	- 1,9
Au 31/12/2011	7 631,9	82,3	7 714,2
Acquisitions de l'exercice	49,4	78,7	128,0
Autres mouvements	62,1	- 63,1	- 1,0
	7 743,4	97,8	7 841,1
Subventions reçues	- 0,1	0,0	- 0,1
Au 31/12/2012	7 743,3	97,8	7 841,0
Amortissements			
Au 01/01/2011	- 2 219,5		- 2 219,5
Amortissements de la période	- 196,1		- 196,1
Autres mouvements	0,0		0,0
Au 31/12/2011	- 2 415,5		- 2 415,5
Amortissements de la période	- 201,6		- 201,6
Autres mouvements	0,0		0,0
Au 31/12/2012	- 2 617,2		- 2 617,2
Valeur nette			
Au 01/01/2011	4 454,4	806,1	5 260,5
Au 31/12/2011	5 216,4	82,3	5 298,6
Au 31/12/2012	5 126,1	97,8	5 223,9

(*) Subventions déduites

Les immobilisations incorporelles progressent de 128,0 millions d'euros (contre 129,4 millions d'euros en 2011), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des acquisitions d'immobilisations en cours pour un montant de 78,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 0,9 millions d'euros relatifs à l'A86.

9. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, Installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2011	763,1	1,0	7,0	27,7	798,7
Acquisitions de l'exercice	53,8	0,0	0,0	1,0	54,8
Sorties de l'exercice	- 5,4	- 0,0	0,0	- 0,1	- 5,5
Autres mouvements	- 107,5	0,3	0,1	- 0,4	- 107,5
Au 31/12/2011	704,0	1,2	7,1	28,2	740,5
Acquisitions de l'exercice	54,2	0,0	0,0	3,9	58,1
Sorties de l'exercice	- 5,6	- 0,2	0,0	- 0,1	- 5,9
Autres mouvements	- 1,3	0,2	0,2	2,1	1,2
Au 31/12/2012	751,3	1,2	7,3	34,1	793,9
Amortissements					
Au 01/01/2011	- 247,8		- 5,6	- 21,4	- 274,7
Amortissements de la période	- 51,5		- 0,5	- 1,0	- 53,0
Sorties de l'exercice	4,4		0,0	0,0	4,5
Autres mouvements	0,0		0,0	0,0	0,0
Au 31/12/2011	- 294,9		- 6,0	- 22,3	- 323,2
Amortissements de la période	- 50,6		- 0,3	- 1,9	- 52,8
Sorties de l'exercice	4,8		0,0	0,0	4,9
Autres mouvements	- 0,0		- 0,0	- 0,1	- 0,2
Au 31/12/2012	- 340,7		- 6,3	- 24,3	- 371,4
Valeur nette					
Au 01/01/2011	515,2	1,0	1,4	6,3	524,0
Au 31/12/2011	409,1	1,2	1,1	5,9	417,3
Au 31/12/2012	410,6	1,2	0,9	9,8	422,6

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2012 est de 0,1 million d'euros sans changement par rapport au 31 décembre 2011. Ce montant correspond uniquement à la participation dans la société Le Crossing Limited Company au Royaume-Uni sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. En quote-part Groupe à 43%, Le Crossing Limited Company réalise un chiffre d'affaires annuel de 5 000 euros pour un total bilan de 187 000 euros.

11. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente	0,3	0,3
Autres actifs financiers non courants	0,1	0,1
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	117,5	74,8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	117,9	75,2

(*) Voir note D.16 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Les actifs disponibles à la vente s'élevèrent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2012. Les actifs disponibles à la vente comprennent des titres de participation non cotés dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière	-	-
Médiamobile	0,060	0,060
Cofiroute Services	-	-
Société de Prestations et de Transactions Foncières	0,008	0,008
Centaure Bretagne	0,181	0,181
Auto Trafic GIE	0,043	0,043
Toll Collect	47,005	47,005
<i>Provision sur titres de participation</i>	<i>-47,005</i>	<i>-47,005</i>
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	0,292	0,292

Il est également à noter que la participation dans Toll Collect à hauteur de 47,0 millions d'euros reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2012.

12. Capitaux propres

12.1. Actions

Le nombre d'actions de la Société est de 4 058 516 sans changement sur les exercices 2012 et 2011. La Société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action en 2012 et en 2011 est de 4 058 516.

12.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Libres d'impôts sur les sociétés	1 435,8	1 433,4
RESERVES DISTRIBUABLES	1 435,8	1 433,4

Par ailleurs la réserve légale de Cofiroute s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2012, sans changement sur l'exercice.

12.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	- 2,7	- 7,7
Variations de juste valeur de la période	5,4	5,2
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,2	- 0,2
RESERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPÔT A LA CLOTURE	2,5	- 2,7
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	2,5	- 2,7
Effet d'impôt associé	- 0,9	0,9
RESERVE NETTE D'IMPOT	1,6	- 1,8

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement la couverture d'emprunt à taux variable. Ces opérations sont décrites en note D.17.1.3. « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2012 et 2011 s'analysent de la façon suivante :

	2012	2011
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	31,90	33,44
Solde du dividende	40,60	39,06
DIVIDENDE NET GLOBAL	72,50	72,50
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	129,5	135,7
Solde du dividende	164,8	158,5
DIVIDENDE NET GLOBAL	294,2	294,2

Cofiroute a procédé au versement du solde du dividende 2011 le 15 avril 2012.

Un acompte sur dividende de 31,90 euros par action au titre de l'exercice 2012 a été versé le 27 juillet 2012 (pour un montant de 129,5 millions d'euros) contre 33,44 euros versés au titre de l'exercice 2011 (pour un montant de 135,7 millions d'euros).

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2012 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2012, les filiales sur lesquelles un contrôle est exercé par le Groupe sont toutes détenues à 100%. (cf. partie A.2.1. « Périmètre de consolidation »). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2012.

13. Paiements en actions

Les salariés du groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,1 millions d'euros dont 0,2 million d'euros au titre du plan d'épargne groupe, (2,1 millions d'euros en 2011, dont 0,5 million d'euros au titre du plan d'épargne groupe.

Concernant le plan d'épargne groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 10% par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

Le plan d'action de performance 2010 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 29 646 actions le 9 juillet 2012. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations du Conseil d'administration et sur décision du Président directeur général le 5 mars 2012, des plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (Plan Castor International) notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

14. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite	14.1	4,8	4,1
Autres provisions non courantes	14.2	7,7	8,4
PROVISIONS NON COURANTES A PLUS D'UN AN		12,5	12,5

14.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5,5 millions d'euros (dont 4,8 millions d'euros à plus d'un an) contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 4,1 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2012	2011
Taux d'actualisation	3,50%	5,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,20%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de revalorisation des rentes	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la "Building Block Method" qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2012. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2012 qui est retenue.

La répartition des actifs de couverture par catégorie d'actifs est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Zone Euro	Moyenne Pondérée	Zone Euro	Moyenne Pondérée
Répartition des actifs financiers				
Actions	7%	7%	8%	8%
Obligations	85%	85%	84%	84%
Immobilier	8%	8%	9%	9%
Total	100%	100%	100%	100%
TAUX MOYEN DE RENDEMENT RETENU	5%	5%	5%	5%

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des engagements de retraite	-18,5	-14,6
Juste valeur des actifs financiers	6,2	6,0
SURPLUS (OU DEFICIT)	- 12,3	- 8,5
PROVISIONS RECONNUES AU BILAN	- 5,5	- 4,4
Actifs reconnus au bilan	0,0	0,0
Éléments non reconnus au bilan	6,8	4,1

Évolution de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des engagements de retraite		
A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	14,6	13,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>6,0</i>	<i>5,9</i>
Droits supplémentaires acquis	0,7	0,7
Actualisation de l'année	0,8	0,7
Prestations servies sur l'exercice	-0,3	-0,2
Écarts actuariels	2,8	0,0
Coût des services passés	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	18,5	14,6
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>6,2</i>	<i>6,0</i>
Actifs de couverture		
A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	6,0	5,9
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Cotisations versées aux fonds	0,4	0,4
Prestations servies sur l'exercice	-0,3	-0,4
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	6,2	6,0
Éléments non reconnus au bilan		
A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4,1	4,2
Effet de changements d'hypothèses	2,7	0,2
% des engagements de retraite	14,6%	1,3%
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	0,1	-0,1
% des engagements de retraite	0,3%	-0,4%
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régime	-0,1	-0,2
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	6,8	4,1
<i>dont écarts actuariels</i>	<i>4,4</i>	<i>1,6</i>
<i>dont coût des services passés</i>	<i>2,4</i>	<i>2,5</i>
Écarts actuariels / engagements (en %)	23,6%	11,1%

Le Groupe estime à 0,7 million d'euros les versements prévus en 2013 pour les engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,4 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	-18,5	-14,6	-13,3	-12,3	-13,9
Juste Valeur des actifs financiers	6,2	6,0	5,9	5,7	5,5
Surplus (ou déficit)	- 12,3	-8,5	-7,5	-6,6	-8,3
Ajustements liés à l'expérience	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
<i>% des engagements de retraite</i>	<i>-0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,6%</i>
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>% des actifs de couverture</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,7	0,7
Actualisation des droits acquis	0,8	0,7
Rendement attendu des fonds	-0,2	-0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,1	0,2
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,0	0,0
Coût des services passés - droits acquis	0,0	0,0
Autres	-0,3	-0,3
TOTAL	1,2	1,1

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2011 et 2012, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2011	22,6	11,3	- 13,5	- 0,3	0,0	- 1,0	19,0
Autres avantages au personnel (*)	12,5	0,0	- 2,1	- 0,1			10,3
Autres risques	10,8	2,0	- 10,8	- 0,4			1,6
Actualisation provisions non courantes	- 0,1	0,1					0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 4,1					0,7	- 3,5
31/12/2011	19,0	2,1	- 12,9	- 0,5	0,0	0,7	8,4
Autres avantages au personnel (*)	10,3	0,0	- 2,0	0,0			8,2
Autres risques	1,6	0,9	- 0,3	- 0,5			1,8
Actualisation provisions non courantes	0,0						0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 3,5					1,2	- 2,3
31/12/2012	8,4	0,9	- 2,3	- 0,5	0,0	1,2	7,7

(*) *Essentiellement provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) (détail en note C.14.2.1. « Autres avantages au personnel »)*

14.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2012	2011
Taux d'actualisation	0,90%	2,90%
Taux d'inflation	2,00%	2,20%
Taux de revalorisation salaires	2,20%	2,20%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2012 s'élève à 6,4 millions d'euros (dont 1,8 million d'euros à moins d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 159 031 heures au 31 décembre 2012.

14.2.2. Provisions pour autres risques

Elles s'élèvent à 1,8 million d'euros au 31 décembre 2012.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges et vérifications ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

15.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	Variations 2012 - 2011	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,7	1,0	- 0,3	
Clients	78,9	76,9	2,0	
Autres actifs courants d'exploitation	33,6	37,1	- 3,5	- 0,0
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	113,2	115,0	- 1,8	- 0,0
Fournisseurs	- 32,1	- 27,0	- 5,2	
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,6	- 90,9	0,3	0,0
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 122,7	- 117,9	- 4,8	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 9,5	- 2,9	- 6,7	0,0
PROVISIONS COURANTES	- 207,9	- 196,6	1,4	- 12,7
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>- 0,5</i>	<i>- 1,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,6</i>
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	- 217,4	- 199,5	- 5,3	- 12,6

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,7	0,7				
Clients	78,9	78,9				
Autres actifs courants d'exploitation	33,6	14,6	7,7	1,8	9,6	
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	113,2	94,2	7,7	1,8	9,6	0,0
Fournisseurs	- 32,1	- 32,1				
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,6	- 64,2	- 1,9	- 3,9	- 16,2	- 4,3
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 122,7	- 96,4	- 1,9	- 3,9	- 16,2	- 4,3
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 9,5	- 2,2	5,7	- 2,1	- 6,6	- 4,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,0	1,0				
Clients	76,9	76,9				
Autres actifs courants d'exploitation	37,1	30,5	6,6			
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	115,0	108,4	6,6	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	- 27,0	- 27,0				
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,9	- 59,3	- 1,5	- 3,0	- 22,9	- 4,1
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 117,9	- 86,3	- 1,5	- 3,0	- 22,9	- 4,1
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 2,9	22,2	5,0	- 3,0	- 22,9	- 4,1

15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leur dépréciation éventuelle :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients facturées	27,6	25,5
Provisions - créances clients	- 2,3	- 2,3
CREANCES CLIENTS NETTES	25,4	23,2

Au 31 décembre 2012, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	27,6	24,9	0,1	0,0	2,6
Provisions - créances clients	- 2,3	0,0	- 0,1	0,0	- 2,2

15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2011	178,3	45,4	- 28,6	- 0,1	1,0	196,0
Remises en état	1,1	1,4	- 0,6			1,9
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	192,9	41,3	- 36,3	- 4,3		193,6
Reclassement part à moins d'un an non courant	2,0				- 0,8	1,2
31/12/2011	196,0	42,7	- 36,9	- 4,3	- 0,8	196,6
Remises en état	1,9	0,5	- 0,4	- 0,5		1,5
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	193,6	48,7	- 30,8	- 6,3		205,2
Autres risques	0,0	0,6				0,6
Reclassement part à moins d'un an non courant	1,2				- 0,6	0,5
31/12/2012	196,6	49,8	- 31,2	- 6,8	- 0,6	207,9

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 207,9 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) contre 196,6 millions d'euros au 31 décembre 2011. Elles concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent principalement les dépenses effectuées pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du duplex. Ces provisions représentent 205,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (193,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

16. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2012, le Groupe affiche un endettement financier net de 2 876,8 millions d'euros en retrait de 82,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2012				31/12/2011					
		Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Instruments Financiers comptabilisés au coût amorti	Emprunts obligataires	- 2 307,4	(1)	- 90,3	(3)	- 2 397,6	- 2 293,8	(1)	- 65,9	(3)	- 2 359,8
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	- 1 055,5	(2)	- 47,6	(3)	- 1 103,1	- 1 089,9	(2)	- 20,9	(3)	- 1 110,8
	DETTES FINANCIERES LONG TERME (**)	- 3 362,8		- 137,9		- 3 500,8	- 3 383,7		- 86,9		- 3 470,6
	Autres dettes financières courantes										
	Découverts bancaires										
	I - DETTES FINANCIERES BRUTES	- 3 362,8		- 137,9		- 3 500,8	- 3 383,7		- 86,9		- 3 470,6
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>117,5</i>		<i>117,5</i>			<i>75,2</i>		<i>75,2</i>
	Prêts et créances										
	Comptes courants financiers actifs			286,2	(4)	286,2			311,7	(4)	311,7
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur)										
équivalent de trésorerie			161,6	(4)	161,6			10,4	(4)	10,4	
Equivalent de trésorerie			-	(5)	-			60,1	(5)	60,1	
Disponibilités			16,7	(5)	16,7			16,4	(5)	16,4	
II - ACTIFS FINANCIERS			464,5		464,5			398,7		398,7	
Instruments dérivés passifs			-	(2)	- 120,2	(3)			(2)	- 99,2	(3)
Instruments dérivés actifs			117,5	(6)	162,2	(7)	74,8	(6)	136,8	(7)	211,6
III - INSTRUMENTS DERIVES			117,5		42,0		74,8		37,6		112,4
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)			- 3 245,3		- 368,6		- 3 309,0		349,4		- 2 959,5

(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus

(**) Y compris part à moins d'un an

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	- 2 307,4	- 2 293,8
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	- 1 055,5	- 1 089,9
Dettes financières courantes	(3)	- 258,1	- 186,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	447,8	322,2
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	16,7	76,5
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	117,5	74,8
Instruments dérivés actifs courants	(7)	162,2	136,8
ENDETTEMENT FINANCIER NET		- 2 876,8	- 2 959,5

Les instruments dérivés actifs/passifs sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelque soient leur maturité.

16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2012, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 500,8 millions d'euros en progression de 30,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

L'augmentation des dettes financières à long terme s'explique par des remboursements d'emprunts bancaires pour 11,3 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 42,3 millions d'euros entre 2012 et 2011).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2012 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	329,9	4,1	300,0	328,4
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	206,8	2,7	200,0	207,7
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	637,9	21,2	600,0	640,5
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	843,6	22,8	750,0	805,0
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	346,0	10,6	350,0	344,7
PEE avril 2005	EUR	7,500%	avril-12				3,3	3,5
PEE avril 2006	EUR	7,500%	avril-13	1,5	1,6	0,1	3,0	3,3
PEE avril 2007	EUR	7,500%	avril-14	2,0	2,2	0,1	2,0	2,2
PEE avril 2008	EUR	7,500%	avril-15	4,5	4,9	0,2	4,5	5,0
PEE avril 2009	EUR	5,000%	avril-14	1,3	1,3	0,0	1,3	1,3
PEE décembre 2009	EUR	7,500%	décembre-16	2,5	2,8	0,0	2,5	2,8
PEE avril 2010	EUR	3,750%	avril-15	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2010	EUR	7,500%	mai-17	5,5	6,5	0,3	5,5	6,7
PEE avril 2011	EUR	7,500%	avril-18	5,3	6,3	0,3	5,3	6,4
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE avril 2012	EUR	7,500%	avril-19	3,5	4,4	0,2	0,0	0,0
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,3	0,0	0,0	0,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	75,0	75,0	0,0	75,0	75,1
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	93,7	2,9	75,0	91,2
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,2
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	179,6	180,2	0,6	190,0	190,7
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	50,0	50,1	0,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	210,0	214,7	4,7	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	250,0	239,0	0,2	250,0	238,0
Ligne de Crédit	EUR	EUR3M + 0,50%	février-16		(1,4)	0,1	0,0	(1,9)
Autres	EUR		juin-14	1,7	1,7		3,2	2,9
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3 320,7	3 500,8	71,4	3 332,7	3 470,6

16.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'un montant de 964,5 millions d'euros de ressources disponibles, dont 464,5 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

16.2.1 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 an <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	-2 397,6	-2 229,4	0,0	-24,8	0,0	-1,3	-503,3	-1 700,0
Flux d'intérêts		-804,1	0,0	-88,6	-29,4	-116,1	-318,6	-251,5
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	-1 103,1	-1 091,5	-5,0	-0,6	-33,4	-51,9	-156,6	-844,0
Flux d'intérêts		-207,3	-4,5	-9,9	-11,0	-24,7	-66,4	-90,8
SOUS TOTAL: DETTES FINANCIERES A LONG TERME	-3 500,8	-4 332,2	-9,5	-123,9	-73,7	-194,0	-1 044,8	-2 886,3
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - DETTES FINANCIERES	-3 500,8	-4 332,2	-9,5	-123,9	-73,7	-194,0	-1 044,8	-2 886,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	447,8							
Equivalent de trésorerie	0,0							
Disponibilités	16,7							
II - ACTIFS FINANCIERS	464,5							
Instruments dérivés passifs	-120,2	-138,1	1,2	-26,3	2,5	-22,6	-67,8	-25,1
Instruments dérivés actifs	279,7	349,1	-0,5	52,3	0,0	51,7	148,3	97,4
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	159,5	211,1	0,7	26,0	2,5	29,1	80,5	72,3
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	-2 876,8	-4 121,2	-8,8	-97,9	-71,2	-164,9	-964,3	-2 814,0
Dettes Fournisseurs	-74,8	-74,8	-74,8					

Au 31 décembre 2012, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 6,8 ans (contre 7,8 ans au 31 décembre 2011).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

16.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
EQUIVALENTS DE TRESORERIE	0,0	60,1
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	0,0	60,1
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,0	0,0
DISPONIBILITES	16,7	16,4
TRESORERIE NETTE	16,7	76,5
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE	447,8	322,2
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	10,5	10,4
Solde des comptes courants de trésorerie	286,2	311,7
Dépôts à terme	151,1	0,0
TRESORERIE NETTE GEREE	464,5	398,7

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme ayant une maturité inférieure à trois mois à la mise en place. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2012, l'encours global géré représentait 464,5 millions d'euros.

16.2.3 Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 500 millions d'euros non utilisé à échéance 2016.

16.2.4 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2012.

16.2.5 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

16.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : BBB+ perspective stable ;
- à court terme : A-2.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100% en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

A la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2012				
(en millions d'euros)	Notes	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT (*)	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT (*)	NET
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	117,5	18,6			136,1
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,0				0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4		143,6		-120,2	23,5
DERIVES DE TAUX		117,5	162,2	0,0	-120,2	159,5

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,3 millions d'euros

		31/12/2011				
(en millions d'euros)	Notes	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT (*)	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT (*)	NET
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	74,8	17,3			92,1
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3				-6,1	-6,1
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4		119,5		-93,1	26,4
DERIVES DE TAUX		74,8	136,8	0,0	-99,2	112,4

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 19,3 millions d'euros

17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2012 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2012	2 749,6	83%	5,09%				575,0	17%	0,48%	3 500,8	4,29%
Rappel au 31/12/2011	2 763,0	83%	5,09%				562,4	17%	1,65%	3 470,6	4,51%

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2012	2 027,9	61%	4,93%	250,0	8%	0,49%	1 046,7	31%	1,38%	3 500,8	3,48%
Rappel au 31/12/2011	2 278,9	69%	4,81%				1 046,6	31%	2,55%	3 470,6	4,10%

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur

17.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2012 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2012			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité - 25 bp	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité - 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	-3,25	3,25		
Actifs à taux variable après couverture comptable	1,15	-1,15		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	-0,1	0,1		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,1	0,0
Total	-2,2	2,2	0,1	0,0

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	-	-	150	575	725	136,1	-	136,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	150	575	725	136,1	-	136,1

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	-	-	150	575	725	92,1	-	92,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	150	575	725	92,1	-	92,1

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2012.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

La variation du montant de portefeuille d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie s'explique par l'achat en janvier 2012 d'un cap à départ différé en couverture d'un emprunt bancaire. Cet emprunt était précédemment couvert par un swap emprunteur taux fixe qui est arrivé à échéance en novembre 2012.

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	250	-	-	250	0,0	-	0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN	-	250	-	-	250	0,0	-	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	250	-	-	-	250	-	-6,1	-6,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN	250	-	-	-	250	-	-6,1	-6,1

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2012 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	2,5	0,3	0,3	1,0	0,9
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	2,5	0,3	0,3	1,0	0,9

17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

A la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012								
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL	
Swap de taux intérêt	-	-	-	1200	1 200	143,6	-	120,2	23,4
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	250	-	-	250	0,0	-	-	0,0
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	-	250	-	1 200	1 450	143,6	-120,2	23,5	

(en millions d'euros)	31/12/2011								
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL	
Swap de taux intérêt	-	-	-	1 200	1 200	119,5	-	93,1	26,4
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	-	-	-	1 200	1 200	119,5	-	93,1	26,4

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2012 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus, des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières. Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de client représentant plus de 0,5% du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.15.2. « Analyse des créances clients ».

Instruments Financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la direction financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

		CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
<i>(en millions d'euros)</i>		Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés					0,3			0,3			0,3	0,3
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS					0,3			0,3			0,3	0,3
II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS		143,6	136,1					279,7		279,7		279,7
III - CREANCES CLIENTS						78,9		78,9		78,9		78,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie				161,6				161,6	161,6			161,6
Comptes courants financiers actifs				286,2				286,2	286,2			286,2
Equivalent de trésorerie				0,0				0,0	0,0			0,0
Disponibilités				16,7				16,7	16,7			16,7
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS				464,5				464,5	464,5			464,5
TOTAL ACTIF		143,6	136,1	464,5	0,3	78,9	0,0	823,4	464,5	358,6	0,3	823,4
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI							-2 397,6	-2 397,6	-2 675,9	-33,5		-2 709,4
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières							-1 103,1	-1 103,1		-1 402,5		-1 402,5
V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES							-3 500,8	-3 500,8	-2 675,9	-1 436,0		-4 111,9
VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS		-120,2						-120,2		-120,2		-120,2
VII - DETTES FOURNISSEURS							-74,8	-74,8		-74,8		-74,8
Autres dettes financières courantes								0,0				0,0
VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS								0,0				0,0
TOTAL PASSIF		-120,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 575,6	-3 695,7	-2 675,9	-1 631,0	0,0	-4 306,9
VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES		23,5	136,1	464,5	0,3	78,9	-3 575,6	-2 872,4	-2 211,4	-1 272,4	0,3	-3 483,6

En 2012, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

31/12/2011

	CATÉGORIES COMPTABLES							JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,3			0,3			0,3	0,3
I - Actifs financiers non courants				0,3			0,3			0,3	0,3
II - Instruments dérivés actifs	119,5	92,1					211,6		211,6		211,6
III - Créances clients					76,9		76,9		76,9		0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,4				10,4	10,4			10,4
Comptes courants financiers actifs			311,7				311,7	311,7			311,7
Equivalent de trésorerie			60,1				60,1	60,1			60,1
Disponibilités			16,4				16,4		16,4		16,4
IV - Actifs financiers courants			398,7				398,7	382,3	16,4		398,7
TOTAL ACTIF	119,5	92,1	398,7	0,3	76,9	0,0	687,5	382,3	304,9	0,3	610,6
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI						-2 359,8	-2 359,8	-2 403,7	-33,5		-2 437,2
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 110,8	-1 110,8		-1 413,7		-1 413,7
V - Dettes financières non courantes						-3 470,6	-3 470,6	-2 403,7	-1 447,2		-3 850,9
VI - Instruments dérivés passifs	-93,1	-6,1					-99,2		-99,2		-99,2
VII - Dettes fournisseurs						-70,1	-70,1		-70,1		-70,1
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0				0,0
TOTAL PASSIF	-93,1	-6,1	0,0	0,0		-3 540,7	-3 639,9	-2 403,7	-1 616,5	0,0	-4 020,2
Valeur comptable des catégories	26,4	86,0	398,7	0,3	76,9	-3 540,7	-2 952,4	-2 021,4	-1 311,6	0,3	-3 409,6

D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2012	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2031	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2086	Actif incorporel

20. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2012, le montant d'engagement d'investissements prévus, pour les cinq prochaines années, dans le cadre des contrats de concession et du contrat de plan 2011-2014, concerne principalement le réseau interurbain pour 837,7 millions d'euros et l'A86 pour 22,3 millions d'euros.

E. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe COLAS et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité Exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur les exercices 2011 et 2012, s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2012	2011
Rémunérations	2,3	2,3
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paiements en actions (*)	1,3	1,0

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 13. « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du comité Exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note 14.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2012 et 2011 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations en service du domaine concédé	2,7	3,3
Immobilisations en cours du domaine concédé	12,1	7,5
Charges de construction	-79,6	-88,2
Créances clients	6,7	9,2
Distribution de dividendes	240,0	254,4
Fournisseurs d'exploitation	25,5	284,1
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	3,4	2,1
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	1,9	0,1
Autres charges externes	-26,6	-17,3

21.3. Transactions avec le groupe COLAS

Les transactions intervenues au cours des années 2012 et 2011 entre le Groupe et le groupe COLAS s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations en service du domaine concédé	0,7	0,5
Immobilisations en cours du domaine concédé	1,4	0,5
Charges de construction	-10,7	-7,2
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	48,0	50,9
Fournisseurs d'exploitation	2,2	0,9
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	-12,3	-18,4

21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 10. « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note 20. au titre des contrats de concession ;
- en note 14.1. au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

23. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2012 se décompose comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Ingénieurs et cadres	323	314
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1642	1700
TOTAL	1965	2014

24. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,25 million d'euros pour l'exercice 2012 (0,2 million d'euros en 2011).

Il se décompose en 0,1 million d'euros pour Deloitte & Associés (dont 0,09 million d'euros relatif au commissariat aux comptes) et 0,1 million d'euros pour KPMG (dont 0,09 million d'euros relatif au commissariat aux comptes).

F. Notes sur les litiges

Cofiroute a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 qui a donné lieu à une notification de l'administration concernant, en particulier, le traitement fiscal des intérêts intercalaires.

L'entreprise conteste la position prise par l'administration, néanmoins les risques afférents font l'objet de provisions ou de charges à payer déterminées en conséquence.

G. Événements postérieurs à la clôture

Evolution des tarifs de péage

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2013 de 1,91% pour les véhicules légers (classe 1) et 2,16% pour les poids lourds (classe 4).

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1^{er} janvier 2013. Modulés en fonction de l'heure, du jour de passage et de la gare d'entrée, ils sont compris entre 1,50 € et 10 €. Les abonnés bénéficient de réductions sur l'ensemble de leurs trajets.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3.1. de l'annexe aux comptes consolidés, Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2012 ne peuvent être anticipées avec précision.

Cofiroute comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. et A.3.24. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1 février 2013.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Comptes annuels

au 31 décembre 2012

Bilan actif

(en millions d'euros)	31 décembre 2012			31 décembre 2011
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,1	0,0	0,1	0,1
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE				
Terrains	1,2	0,0	1,2	1,2
Agencements - Installations	5,3	5,3	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	35,6	25,1	10,5	6,8
	42,1	30,3	11,7	8,0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
Biens non renouvelables en service	7 676,7	2 525,9	5 150,9	5 237,5
Biens renouvelables en service	804,8	539,8	265,0	277,4
Biens non renouvelables en cours	98,4	0,0	98,4	82,9
Biens renouvelables en cours	66,7	0,0	66,7	55,6
	8 646,7	3 065,7	5 581,0	5 653,4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation et créances rattachées	49,1	47,0	2,1	2,1
Dépôts et cautionnements	0,1	0,0	0,1	0,1
	49,2	47,0	2,2	2,2
STOCKS DE MATIERES	0,7	0,0	0,7	1,0
CREANCES				
Clients	80,9	2,3	78,6	76,4
Personnel	0,4	0,0	0,4	0,1
Etat	14,6	0,0	14,6	17,9
Avances et acomptes versés sur travaux	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances	290,5	0,0	290,5	316,4
	386,3	2,3	384,1	410,8
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26,8	0,0	26,8	29,4
COMPTES FINANCIERS	175,2	0,0	175,2	83,8
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	9 327,1	3 145,3	6 181,8	6 188,6

Bilan passif

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	1 561,0	1 564,9
RESULTAT A AFFECTER	0,0	0,0
RESULTAT DE L'EXERCICE	303,0	290,4
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	-129,5	-135,7
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	218,5	218,2
PROVISIONS REGLEMENTEES	39,5	41,4
	2 170,9	2 157,4
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour pertes et charges	235,9	232,6
DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts	3 369,1	3 382,1
Créances Etat et collectivités locales	1,9	3,2
	3 371,0	3 385,3
DETTES		
Fournisseurs	73,7	69,8
Clients - dépôts de garantie	7,6	7,8
Personnel	23,1	21,2
Dettes fiscales et sociales	257,8	268,2
Autres dettes	13,5	12,8
	375,7	379,8
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28,3	33,5
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,0	0,0
TOTAL	6 181,8	6 188,6

Compte de résultat

(en millions d'euros)

31 décembre 2012 31 décembre 2011

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Recettes de péage	1 185,6	1 180,2
Recettes accessoires	14,3	13,9
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 199,9	1 194,1
Reprise de provisions	41,0	44,3
Produits divers	20,3	15,1
TOTAL I	1 261,2	1 253,5
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières consommables	12,7	12,6
Services extérieurs liés à l'investissement	44,7	39,8
Grosses réparations	30,9	36,5
Services extérieurs liés à l'exploitation	32,5	33,4
Transfert produits sur sinistres	-5,6	-5,8
Impôts et Taxes	137,6	140,9
Charges de personnel	105,4	101,0
Participation et Intéressement	7,8	6,7
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3
Amortissements du domaine propre	2,0	1,4
Amortissements des biens renouvelables	53,6	54,8
Amortissements de caducité	198,1	192,5
Provisions pour charges d'exploitation	43,1	48,4
TOTAL II	663,3	662,5
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	597,9	591,0
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts intercalaires	0,0	0,0
Autres produits financiers	27,9	26,2
		0,0
TOTAL III	27,9	26,2
CHARGES FINANCIERES		
Frais financiers	151,6	154,9
Autres charges financières	0,0	0,0
TOTAL IV	151,6	154,9
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-123,7	-128,7
3. RESULTAT COURANT (1 + 2)	474,2	462,3
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	8,7	17,7
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	8,5	20,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,2	-2,5
IMPOTS SUR LES BENEFICES, IMPOTS DIFFERES ET CONTRIBUTIONS VII	171,4	169,4
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 297,8	1 297,4
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	994,8	1 007,0
BENEFICE	303,0	290,4

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011
OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE			
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges	559		535
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (*)	18	-	279
A. Flux provenant de l'activité	577		256
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations	- 186	-	184
Subventions d'investissement	0		2
Cessions d'immobilisations	0		0
B. Flux provenant de l'investissement	- 185	-	182
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes	- 288	-	305
Emprunts et avances	5		6
Remboursements d'emprunts et avances	- 16	-	5
C. Flux provenant du financement	- 300	-	304
Variation de trésorerie (A + B + C)	91	-	229
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	84		313
Trésorerie à la clôture de l'exercice	175		84
Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant Vinci Autoroutes	461		396

(*) Dont -25,5 M€ de variation du compte courant VINCI Autoroutes en 2012 et -312 M€ en 2011

Annexe aux comptes annuels

1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice ; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues ;
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

1.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

1.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

1.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré « CUMP ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter sociétés. Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

1.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

1.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

1.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date

d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le plan d'épargne groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 10% par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise.

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

1.10. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes notamment aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 443 368 380 euros au 31 décembre 2012, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92 851 RUEIL MALMAISON Cedex.

2. Notes sur les comptes

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	36,2	3,9	0,1	2,1	42,1
Immobilisations du domaine concédé :	8 472,4	182,2	5,6	-2,3	8 646,7
· dont en service	8 333,9	60,3	5,6	93,0	8 481,6
· dont en cours	138,5	121,9	-	-95,3	165,1
Immobilisations financières	49,2	-	-	-	49,2
TOTAL	8 557,8	186,1	5,7	-0,2	8 738,0

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés au contrat de plan 2011-2014, au « Paquet vert autoroutier » et à la construction de l'échangeur de Gatignolle entre l'A85 et l'A87, ainsi que les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel, des logiciels informatiques et des équipements de péage.

2.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	28,2	2,1	0,0	30,3
Immobilisations du domaine concédé :				
· Amortissement de caducité	2 327,8	198,1	-	2 525,9
· Amortissement des biens renouvelables	491,2	53,6	5,0	539,8
TOTAL	2 847,2	253,8	5,0	3 096,0

La fin de la concession est fixée au 31 décembre 2031, sans changement sur l'exercice, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée de concession.

Il en est de même pour la durée du contrat de concession de l'A86, le terme étant toujours fixé au 31 décembre 2086, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à ce terme.

2.1.3. Filiales

(en millions d'euros)	FILIALES (*) Cofiroute Participations 6 à 10 rue Troyon 92316 Sèvres cedex Numéro Siret : 352 579 353 00025
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (**)	0,8
Quote part du capital détenue (en pourcentage)	99,99%
Valeur comptable des titres détenus :	
· brute	1,5
· nette	1,5
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	-
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires hors taxes (***) du dernier exercice écoulé	-
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0,1
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (***)	0,0
Observations	-

(*) chiffres relatifs au 31 décembre 2012

(**) y compris le résultat de l'exercice

(***) encaissés par la société mère (Cofiroute Participations)

2.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 386,3 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Clients	80,9	78,5	2,4	-
Etat	14,5	14,5	-	-
Personnel	0,4	0,4	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	290,5	290,5	-	-
TOTAL	386,3	383,9	2,4	-

Le poste « Autres créances » varie essentiellement en raison de la diminution de la trésorerie placée en compte courant avec la société VINCI Autoroutes (286 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2011).

2.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation*	47,0	-	-	47,0
Clients	2,3	0,3	0,3	2,3
TOTAL	49,3	0,3	0,3	49,3

(*) provision pour dépréciation des titres Toll Collect

2.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26,8 millions d'euros, dont 13,1 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières.

2.1.7. Comptes financiers

Les comptes financiers de 175,2 millions d'euros sont constitués par des placements en valeurs mobilières de placement pour 10,4 millions d'euros et en compte de dépôt à terme pour 151,1 millions d'euros. Les soldes de trésorerie s'élèvent à 13,7 millions d'euros. La trésorerie disponible mise à disposition de VINCI Autoroutes apparaît désormais, depuis la mise en place de la convention de trésorerie en octobre 2011, en « Autres créances ». Le montant global des disponibilités est de 461,4 millions d'euros.

2.2. Passif

2.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

2.2.2. Capitaux propres

Le résultat 2011 a été totalement distribué ainsi qu'une partie du report à nouveau.

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	1 564,9	-	3,80	1 561,1
Résultat	290,4	303,0	290,4	303,0
Acompte sur dividendes	-135,7	-129,5	-135,7	-129,5
Subventions d'investissement	218,2	0,3	-	218,5
Provisions réglementées	41,3	0,0	1,80	39,5
TOTAL	2 157,4	173,8	160,3	2 170,9

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	220,6	42,0	37,1	225,5
Provisions accord CATS	8,5	-	2,0	6,5
Provisions Remise en état	1,9	0,5	0,9	1,5
Provisions diverses	1,6	1,5	0,6	2,4
Provisions pour contrôle fiscal	-	-	-	-
TOTAL	232,6	44,0	40,6	235,9

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Dans la continuité de l'année dernière, une nouvelle provision pour remise en état de 0,3 million d'euros a été constituée suite aux intempéries successives qui ont fragilisées certains auvents de gares de péage. Par ailleurs, une provision pour la remise en état des clôtures spécifiquement sur l'A28, afin de limiter la présence d'animaux errants sur cette section qui entraîne une fermeture systématique de l'autoroute par le préfet.

2.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 113,4 millions d'euros d'impôts différés dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières	3 371,0	113,9	713,1	2 544,0
Dettes d'exploitation	375,7	368,1	7,6	-
Produits constatés d'avance	28,3	7,8	16,2	4,3
TOTAL	3 775,0	489,8	736,9	2 548,3

2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2012, le montant des emprunts et des intérêts courus au bilan s'élève à 3 369,1 millions d'euros et se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2012
	Au 1er Janvier 2012	Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	2 229,5	4,6	4,7	2 229,4
Autres emprunts (BEI)	1 100,0	-	10,4	1 089,6
Intérêts courus	52,6	-	2,5	50,1
TOTAL	3 382,1	4,6	17,6	3 369,1

Cofiroute a procédé en fin d'exercice à un remboursement d'une quote-part de l'emprunt BEI 2005-2025 à hauteur de 10,4 millions d'euros.

La société a par ailleurs acheté en janvier 2012 un cap à départ différé en couverture de l'emprunt BEI 2008-2028. Ce dernier emprunt était précédemment couvert par un swap emprunteur taux fixe qui est arrivé à échéance en novembre 2012. Après prise en compte de cette opération, la dette nette après couverture est à taux fixe et capé à hauteur de 79% et à taux variable à hauteur de 21%.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 229,4	24,8	504,6	1 700,0
Autres emprunts (BEI)	1 089,6	37,7	207,9	844,0
Intérêts courus	50,1	50,1	-	-
TOTAL	3 369,1	112,6	712,5	2 544,0

2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- Des droits d'usage de 6,5 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur le période de la convention accordant ces droits.
- Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts :
 - 2,5 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de pré couverture lors des émissions obligataires avril 2003, mai 2006 et juillet 2007.
 - 6,5 millions d'euros correspond au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 3,4 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 millions d'euros sur l'abondement de la souche de mai 2006.
 - 12,7 millions d'euros correspond au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2012	2011
Fournisseurs	58,2	52,4
Personnel	20,0	18,2
Impôts et taxes	24,0	25,6
Créditeurs divers	12,6	10,9
Intérêts courus non échus	50,1	52,6
Charges à payer	164,9	159,6

2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2012	2011
Clients factures à établir	53,5	53,7
Créditeurs divers, produits à recevoir	0,0	0,0
Etat, produits à recevoir	0,0	0,0
Produits à recevoir	53,5	53,7

2.3. Compte de résultat

2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	1 199,9	1 194,1
Recettes de péage	1 185,6	1 180,2
Recettes accessoires	14,3	13,9

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2011 et l'année 2012 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Recettes de péage	0,3%
Croissance du trafic à réseau stable	-2,5%
Trafic des nouvelles sections	-
Duplex A86	+0,6 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	+2,2%

2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Achats et charges externes	120,8	122,1
Achats de matières consommables	12,7	12,5
Services extérieurs liés à l'investissement	44,7	39,7
Services extérieurs liés à l'exploitation	32,5	33,4
Grosses réparations	30,9	36,5

2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 220,2	1 209,2
Chiffres d'affaires	1 199,9	1 194,1
Produits divers d'exploitation	20,3	15,1
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	366,5	365,2
Achats et charges externes	120,8	122,1
Remboursements sur sinistres	-5,5	-5,8
Coûts de personnel y/c participation des salariés	113,2	107,8
Impôts et taxes	137,7	140,9
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	853,7	843,9

En 2012, ce ratio s'établit à un niveau de 71,1% du chiffre d'affaires, contre 70,7% en 2011. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la recette du Duplex A86 en phase de démarrage, à un accroissement substantiel des recettes accessoires, et à une baisse des grosses réparations.

2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2012	2011
Excédent brut d'exploitation	853,7	843,9
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-2,1	-4,1
Dotations aux amortissements	-253,7	-248,8
RESULTAT D'EXPLOITATION	597,9	591,0

2.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à -123,7 millions d'euros. La situation financière est en amélioration grâce à une diminution de l'endettement et à des niveaux de taux courts favorables.

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits financiers	27,9	26,2
Intérêts intercalaires	-	0,0
Autres produits financiers	27,9	26,2
Charges financières	-151,7	-154,9
Frais financiers	-151,7	-154,9
Autres charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-123,7	-128,6

2.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits exceptionnels	8,7	17,7
Sur opérations de gestion	0,3	0,3
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Reprises sur provisions	8,4	17,4
Charges exceptionnelles	8,5	20,2
Sur opérations de gestion	0,9	11,4
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	7,6	8,8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,2	-2,5

2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 171,4 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 161,7 millions d'euros ;
- l'économie d'impôt sur les sociétés engendrée par le mécénat à hauteur de -0,7 millions d'euros ;
- la contribution sociale de 3,3% d'un montant de 5,3 millions d'euros ;
- la majoration exceptionnelle de 5 % d'un montant de 8,1 millions d'euros ;
- la reprise de provision pour impôt différé de -3,1 millions d'euros.

2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2012 à 39,5 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33%, de 13,1 millions d'euros.

2.4. Informations complémentaires

2.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 14,4 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 860 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.

2.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	287
Agents de maîtrise	342
Employés / Ouvriers	1 081
TOTAL	1 710

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 159 031 heures au 31 décembre 2012.

3. Autres informations

3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité Exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2011 et 2012, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2012	2011
Rémunérations	2,3	2,3
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paiements en actions (*)	1,3	1,0

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 153 « Paiements en actions ».

3.2 Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2011 et 2012 entre le groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations en service du domaine concédé	2,7	3,3
Immobilisations en cours du domaine concédé	12,1	7,5
Charges de construction	-79,6	-88,2
Créances clients	6,7	9,2
Distribution de dividendes	240,0	254,4
Fournisseurs d'exploitation	25,5	284,1
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	3,4	2,1
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	1,9	0,1
Autres charges externes	-26,6	-17,3

3.3 Transactions avec le groupe COLAS

Les transactions intervenues au cours des années 2011 et 2012 entre le groupe et le groupe COLAS s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations en service du domaine concédé	0,7	0,5
Immobilisations en cours du domaine concédé	1,4	0,5
Charges de construction	-10,7	-7,2
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	48,0	50,9
Fournisseurs d'exploitation	2,2	0,9
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	-12,3	-18,4

4. Évènements post-clôture

Evolution des tarifs de péage

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2013 de 1,91% pour les véhicules légers (classe 1) et 2,16% pour les poids lourds (classe 4).

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1^{er} janvier 2013. Modulés en fonction de l'heure, du jour de passage et de la gare d'entrée, ils sont compris entre 1,50 € et 10 €. Les abonnés bénéficient de réductions sur l'ensemble de leurs trajets.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans les notes 1.8 et 2.2.3 de l'annexe aux comptes, votre société comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1 février 2013.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Responsables du document

1. Attestation du responsable du document

Je soussigné, Loïc Rocard, directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Loïc ROCARD
Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du haut conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

KPMG SA

3, cours du Triangle
Immeuble le Palatin
92939 Paris La Défense Cedex
France
Début du mandat en cours :
AG du 23 mars 2012
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2017

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Début du mandat en cours:
AG du 8 janvier 2008 (exercice 2007)
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012

Commissaires suppléants

KPMG AUDIT ID

3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense cedex
France
Début du mandat en cours :
AG du 23 mars 2012
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2017

Cabinet Beas

7 à 9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
France
Début du mandat en cours:
AG du 8 janvier 2008 (exercice 2007)
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2012 dont 0,17 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,02 million d'euros au titre d'autres prestations, sans évolution significative par rapport à 2011.

4. Responsable de l'information financière

Patrick Paris, directeur financier et membre du comité Exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.Cofiroute.fr) les documents suivants :

- le rapport financier 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le rapport financier semestriel 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financier, annuel et semestriel, des années 2008 à 2011 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers
- le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10 rue Troyon, 92316 Sèvres cedex (+ 33 1 41 14 70 00).

COFIROUTE

Société anonyme au capital de 158 282 124 €

Siège social : 6 à 10, rue Troyon – 92316 Sèvres Cedex – France

RCS Nanterre 552 115 891

Crédits photo : Didier Depoorter, Guy Durand et Erwann Legars.



Direction financière
Société anonyme au capital de 158 282 124 €
Siège social : 6 à 10, rue Troyon - 92316 Sèvres
Cedex - France RCS Nanterre 552 115 891